LE PATRIOTE DE L'OUEST

[Adm]inistration et Rédaction :
1303, 4ème Avenue Ouest
[Pri]nce-Albert, Sask., Téléphone 2964

Abonnement :
Un an. Canada - $2.00
Un an, Etranger - $2.50

A.-F. AUCLAIR O.M.I., Directeur

Le seul journal français de la Saskatchewan

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest

Le "Patriote" pénètre dans plus de 5,000 familles et atteint au delà de 20,000 lecteurs

NOTRE FOI! NOTRE LANGUE!

[..]ième Année — PRINCE-ALBERT, SASK., MERCREDI 4 FEVRIER 1920 — No. 48

[O]rganisation économique

La question de l'organisation économique des Franco-Canadiens [de l']Ouest est plus que jamais à l'ordre du jour. Le bref compte rendu [des] délibérations de l'A.C.F.C. en convention que nous avons publié [la se]maine dernière aura déjà éveillé l'attention de nos lecteurs sur ce [suje]t important. On nous permettra d'y revenir pour l'examiner de [plu]s près.

La culture du sol est l'occupation du plus grand nombre de nos [com]patriotes, occupation très noble et productrice de richesse pour [l]a nation. La première organisation économique qui s'impose [est] donc celle qui protégera les intérêts du cultivateur. Et quels sont [les] intérêts du cultivateur? Vendre ses produits à un prix raisonna[ble], ne payer que le prix juste pour ses achats, conserver une légitime [pro]portion des bénéfices de son travail. Pour obtenir ces résultats la [coopé]ration est nécessaire.

La preuve est faite depuis longtemps des avantages matériels qui [déco]ulent de la coopération. Est-il moins évident que l'organisation [écon]omique offre également de grands avantages du point de vue na[tion]al et catholique?

Sans les luttes que nous avons à soutenir pour la défense de notre [lan]gue et de notre foi, il pourrait sembler indifférent que le capital, [pro]duit de notre travail, s'accumule en telle ou telle main. L'état de [choses] nous enseigne le contraire. Le capital, c'est une force. Cette [force] travaillera contre nous si nous allons porter nos munitions à [l'en]nemi; elle pourra travailler pour nous si nous en gardons le con[trôle] et si nous lui donnons une âme.

Nous n'avons pas tenu suffisamment compte de ce facteur écono[miqu]e. Il est temps de nous ressaisir.

L'A.C.F.C., vigilante sentinelle de nos intérêts religieux et natio[naux, l]ance donc le mot d'ordre: Organisons nos forces économiques. [Per]sonne cependant ne se fera l'illusion de croire qu'une tâche [de ce]tte [nature] puisse se réaliser du jour au lendemain. Il faudra procé[der len]tement et sûrement. C'est bien d'ailleurs l'intention nettement [exprimée de]s promoteurs du projet. L'expérience est là qui nous en [...]

[Sans] doute le but final à atteindre est de grouper nos forces éco[nomiques] en une vaste coopérative franco-canadienne qui compren[drait dan]s sa fédération tous les centres français de notre province, et [éventuel]lement aussi les centres français des trois provinces. La chose [est réali]sable en avançant pas à pas, avec méthode, sur un terrain soli[de. F]audrait-il dix ou quinze ans d'un labeur suivi, que la réalisa[tion n'en] sera pas moins assurée, si le succès des premiers efforts est [venu e]n donner la garantie.

[Pou]r le moment, nous avons l'expérience frappante du succès de [la coopé]rative des fermiers de Vonda. En agrandir l'expérience par [l'ajout] ne fût-ce que de deux ou trois autres centres pour cette an[née sur] les mêmes bases solides d'organisation, ce sera constituer une [œuvre] de première valeur. Aussi est-ce à ce projet que tous se sont [ralliés] avec la confiance que si cette organisation a donné de si bons [résultats] à Vonda il est possible de l'étendre graduellement à tous nos [centres] français.

[Nat]urellement il y a une éducation à faire, un sentiment de soli[darité à] développer, qui trouveront chez nous d'ailleurs un terrain bien [préparé]. Un premier exemple nous laisse entrevoir de grandes possi[bilités]. Ce sont les faits concrets, les réalisations pratiques qui nous [servir]ont de guides sûrs et éprouvés. A ce compte nous n'avons pas à [crain]dre de déceptions et la route ouvre de brillantes perspectives.

A.-F. AUCLAIR, O.M.I.

[Lé]gislation de tempérance

[La] Saskatchewan continue de [tenir l]a tête des provinces pour ce [qui tou]che à la législation de tem[pérance]; elle est la première à de[mander] un referendum sur la [question] de l'importation des li[queurs], conformément à la der[nière loi] fédérale, comme elle fut [la prem]ière à établir le système [des dis]pensaires en 1915.

[C'est] le dernier pas vers la pro[hibition] absolue, s'il est vrai, com[me le c]roient un grand nombre, [que la] volonté populaire se pro[nonce] contre l'importation. [...] les dissidents ont du [moins la] consolation de pouvoir [étancher] leur soif sans nécessaire[ment vio]ler la loi, puisque le com[merce i]nterprovincial est redeve[nu perm]isé depuis le 1er janvier. [La diffic]ulté réelle commencera [avec l'in]auguration du nouveau [régime] sous lequel la liqueur au[ra cessé] d'exister comme boisson [et ne p]ourra plus être obtenue [qu'à titr]e de médecine.

[Les n]ouvelles restrictions ap[portée]s maintenant à la loi at[teignent s]urtout les médecins et [les pharm]aciens. On semble vou[loir faire] peser sur eux toute la [responsab]ilité des abus commis, [et il] serait juste de leur ac[corder le] bénéfice des circonstan[ces atté]nuantes. L'exercice de la [professi]on médicale devient char[gé de] menaces, avec les règlements sévères qu'il va désormais comporter, et nos santés n'en seront pas plus sauvegardées pour cela. Le gouvernement n'a pas songé, évidemment, que nos bons docteurs seraient en droit de s'insurger et de faire grève en tant que dispensateurs de whiskey.

Sans aller jusqu'à prétendre, avec Samuel Gompers, que le régime sec est la source de tous les maux dont souffre le monde, y compris l'affreux bolchevisme, il est permis d'en discuter l'efficacité comme moyen de promouvoir la tempérance. L'excès en tout est un défaut. La rigueur des mesures actuelles peut entraîner tôt ou tard une réaction qui nous précipite dans l'excès opposé et nous fasse perdre tout le bénéfice acquis depuis la salutaire fermeture des buvettes. N'est-ce pas en vue de hâter cette réaction inévitable que certains marchands de liqueurs se montrent aujourd'hui de chauds partisans de la prohibition? Aux yeux des naïfs ils font figure de convertis notoires; en réalité ils préparent patiemment les voies au retour de leur fructueux commerce.

Aux Etats-Unis, de nombreux évêques se sont opposés à la prohibition en faisant valoir le danger qu'elle comporte pour l'exercice du culte chez les catholiques. On nous répète fréquemment que des craintes semblables ne sont pas fondées au Canada. Cependant il est difficile de prévoir où s'arrêtera le zèle des "buveurs d'eau" et le dernier débat à la Chambre de Régina nous a précisément édifiés sur ce point. Un de nos députés a déclaré sans ambages que les restrictions pour les fins sacramentelles n'avaient pas leur raison d'être. "C'est une honte pour la religion chrétienne de cette province, s'est-il écrié, de dire que pour remplir sa fonction elle doit se servir de liqueurs enivrantes."

Voilà un quidam qui serait tout disposé à supprimer la messe, afin de mieux servir la cause de la tempérance. Tous les prohibitionnistes n'en sont pas rendus là, sans doute, mais les plus fervents d'entre eux trahissent néanmoins une disposition d'esprit qui ressemble fort à un fanatisme de l'espèce la plus dangereuse.

Quel que soit le régime qui doit régner finalement dans la province, l'avertissement de M. Turgeon a une importance capitale: la loi ne sera efficace que dans la mesure où elle sera endossée et activement soutenue par le peuple. L'administration n'éprouve aucune difficulté à faire observer la loi dans une affaire de meurtre ou de vol, parce que tout le monde sans exception réprouve ces crimes et tient à se protéger contre les voleurs et les assassins. La situation est un peu différente dans le cas d'un individu qui réussit à se procurer quelques onces de whiskey sur de fausses représentations. Il n'a pas causé le moindre préjudice à autrui et personne ne s'aviserait de voir en lui un criminel. D'après le raisonnement qui a cours dans la circonstance, il n'a eu que le tort de se faire pincer.

Il va falloir de toute nécessité modifier nos idées sur ce point, si nous voulons que la loi fonctionne et donne les résultats qu'on attend d'elle. Tout le problème est là, et il est de taille.

DONATIEN FRÉMONT.

Une loi qui s'impose pour favoriser l'établissement de Caisses Populaires

Les délégués des syndicats nationaux et catholiques de la province de Québec ont présenté au Ministre du Travail, à Ottawa, un vœu en faveur d'une loi fédérale autorisant, d'un bout à l'autre du pays, l'établissement de caisses populaires de crédit. Ils rappelaient que la Chambre des Communes s'est déjà prononcée en faveur du projet, que le Sénat ne l'a rejeté que par une petite majorité.

Les Caisses Populaires, dont le Commandeur Desjardins a été l'initiateur au Canada, se sont développées en assez bon nombre dans la province de Québec. Dans les autres provinces il s'en est fondé quelques-unes, et, dans la Saskatchewan notamment nous pouvons citer celle d'Albertville qui réussit fort bien, mais leur marche est entravée par le manque de statut légal et la nécessité de conserver le caractère d'institutions privées où la responsabilité totale retombe sur un seul homme. Une loi fédérale leur donnant un statut légal bien établi, comme pour les banques, remédierait à cet inconvénient.

Il est à souhaiter que l'on donne suite au vœu exprimé par les syndicats catholiques.

Des hôpitaux pour les colons du Nord

La Croix Rouge va établir trois avant-postes ou centres médicaux dans le nord de la province pour le bénéfice des colons de ces régions lointaines. Ces avant-postes seront de petits hôpitaux ayant chacun six ou huit lits et deux gardes-malades.

Les colons fourniront l'emplacement et construiront des bâtiments en billots: l'ordre des gardes-malades de Victoria fournira les gardes-malades; la Croix Rouge meublera et maintiendra les avant-postes pendant au moins deux ans ou jusqu'à ce qu'ils puissent se suffire à eux-mêmes.

L'immigration anglaise au Canada en 1919 est estimée à 58.000. On croit que les chiffres de 1920 seront beaucoup plus élevés.

SIMPLES NOTES

"Un bon journal est un trésor national dont le mérite devrait être apprécié par tous ceux qui ont à cœur l'intérêt social, religieux et national," écrit M. le sénateur L. O. David, en envoyant sa contribution au vaillant journal le Droit.

* * *

La charte civile de l'Université de Montréal a été adoptée par la législature de Québec. Le caractère catholique de l'institution y est nettement défini. Outre la souscription de $100,000 de M. le sénateur Wilson, l'Université a reçu ces jours derniers une souscription de $50,000 et plusieurs souscriptions de $25,000. La campagne générale de souscriptions commencera prochainement. Le vice-consul de France annonce que le gouvernement français a décidé de s'inscrire au nombre des souscripteurs.

* * *

Il vient de se fonder à Toronto une association féminine sous le nom de "Daughters of Canada" qui se propose de faire contrepoids à la propagande impérialiste menée par les "Daughters of the Empire".

* * *

On a suggéré que la grande maison canadienne Dupuis Frères, de Montréal, entreprenne un système de vente par la poste. Ce serait une bonne concurrence à faire à la maison Eaton qui n'a pas encore de catalogue français pour ses clients. L'argent des Canadiens ne devrait-il pas aller à Montréal plutôt qu'à Toronto?

* * *

Un collaborateur du Devoir fait cette juste appréciation de l'Obscure souffrance, de Laure Conan: "Le style est dans la manière juste et sobre de l'auteur. Pas de ces inventions et de ces contorsions actuelles, ni de ces Regardez-moi donc, mais une belle simplicité vraie."

* * *

En Suisse, en Belgique, en Turquie même les timbres sont bilingues. Quelqu'un fait remarquer que "nos gouvernants d'Ottawa gagneraient à être pour le moins aussi civilisés que les gouvernants de Turquie, en ce qui regarde le respect du français."

* * *

Un modeste savant de chez nous, M. l'abbé Geo. Désilets, de Nicolet, est l'inventeur d'un appareil qui permet de transmettre des sons musicaux à distance. Les revues scientifiques américaines ont baptisé cet instrument du nom de "Desilets wireless organ."

* * *

Un mouvement se dessine dans l'Etat du Michigan et quelques autres Etats de l'Ouest américain pour faire adopter un amendement à la constitution par lequel tous les enfants seront obligés de fréquenter exclusivement les écoles publiques. C'est à la suppression complète de toutes les écoles, c'est-à-dire des écoles paroissiales que l'on vise. Tant que l'école catholique existera elle aura des ennemis qui chercheront à la détruire parce qu'elle est un des piliers du catholicisme. Les catholiques ne peuvent combattre efficacement de tels mouvements que s'ils font bloc contre le fanatisme et se refusent à tout compromis dans la défense des droits sacrés de l'âme des enfants et de l'autorité des parents.

* * *

D'après les dernières statistiques agricoles d'Ottawa, la moyenne de rendement de la récolte du blé l'an dernier au Canada n'a été que de 10 minots à l'acre.

* * *

Le premier ministre australien, M. Hughes, déclare que la prochaine guerre aura probablement lieu sur le Pacifique. La rumeur de prochaine alliance du Japon et de l'Allemagne n'est pas rassurante.

La Session Provinciale

Nous aurons le referendum

La Chambre se prononce à l'unanimité en faveur du referendum sur la question de l'importation des liqueurs. — La nouvelle loi de tempérance 1920 est adoptée par 40 voix contre 6. — Elle apporte de nouvelles restrictions et impose un règlement sévère aux médecins et aux pharmaciens. — M. Turgeon demande la coopération du public pour rendre la loi efficace. — Quelques voix d'opposition. — La nouvelle législation multipliera les alambics. — On propose un système de vente par la poste. — Un député veut supprimer le vin de messe. — Le discours du budget.

(De notre correspondant spécial)
Régina, 3 février

Nous aurons un referendum sur la question de l'importation des liqueurs dans la province. Ainsi en a décidé la Chambre à l'unanimité. De plus, la loi de tempérance déjà existante se trouve resserrée par de nouvelles restrictions. La seconde lecture du bill à ce sujet a été adoptée par quarante voix contre six.

Discours de M. Turgeon

L'honorable W. F. A. Turgeon, procureur général, a prononcé un très important discours en présentant sa motion pour la demande d'un plébiscite sur la prohibition. Il a parlé en même temps sur le bill réglementant la vente des liqueurs.

M. Turgeon a examiné l'aspect historique de la question et il n'a pas craint de remonter pour cela jusqu'au XIe siècle avant Jésus-Christ. Passons tout de suite au début des Territoires du Nord-Ouest. Il y eut d'abord un régime de prohibition tempéré par un système de permis, qui dura jusqu'en 1892. A cette époque vint le système des bars ouverts depuis le matin jusqu'à 11 h. 30 du soir. En 1908, on introduisit l'option locale par la municipalité: les heures d'ouverture des buvettes et le nombre des licences furent réduits.

Le 30 juin 1915, le commerce des liqueurs comme industrie privée disparaissait de la province pour faire place au système des dispensaires du gouvernement. En décembre 1916, un plébiscite supprimait les dispensaires et établissait la prohibition totale.

Le programme du gouvernement aujourd'hui, remarque M. Turgeon, est le même qu'à l'époque de l'abolition des dispensaires. Il ne croit pas pouvoir changer radicalement la législation des liqueurs sans consulter le peuple.

Du 1er janvier 1917 au 1er avril 1918, la Saskatchewan a été sous le régime de la prohibition, sauf pour les fins médicales, sacramentelles, chimiques et manufacturières; mais l'on pouvait encore se procurer des liqueurs par l'importation. Le 1er avril 1918, un ordre en conseil interdisait l'importation d'une province à l'autre. Cet état de choses a duré jusqu'au 31 décembre 1919. Depuis le 1er janvier de cette année, on peut de nouveau importer des liqueurs, non pour la vente, mais pour son usage personnel. Nous voilà revenus au même point que le 1er janvier 1917, lors de la fermeture des dispensaires.

Mais à la dernière session fédérale, la loi Scott a été amendée de façon à élargir l'option locale du territoire municipal au territoire provincial. Dans le cas d'une province adoptant cette législation, aucune liqueur ne peut donc être importée sur son territoire.

La loi n'est pas parfaite mais elle a été profitable

Le système actuel a donné lieu à de nombreuses plaintes, mais le même mécontentement existe dans d'autres provinces où les règlements sont encore plus sévères. A tout prendre, le régime nous a cependant été profitable et il y a moins d'ivrognes aujourd'hui qu'avant le 1er juillet 1915.

M. Turgeon estime que la police a fait son devoir pour assurer l'exécution de la loi. Sur les 1,803 cas venus devant les tribunaux, il y a eu 1,596 condamnations et seulement 207 acquittements.

Le gouvernement ne pouvait remédier à la situation sans avoir affaire aux médecins et aux pharmaciens. On a dit qu'il avait fait de ceux-ci les marchands de liqueurs de la province. Il n'était cependant pas possible de les empêcher de prescrire des liqueurs. Quelques-uns ont abusé de la confiance mise en eux, mais ceci n'est pas vrai de la majorité des médecins et des pharmaciens.

Le gouvernement croit que la volonté populaire est favorable à la prohibition et sa politique est d'exécuter la volonté populaire.

En étudiant le remède à la situation, il y a trois facteurs à considérer: la loi Doherty, la loi de tempérance du Canada et la loi de tempérance de la Saskatchewan. La loi Doherty est une loi fédérale qui interdit l'importation des liqueurs dans une province quand celle-ci a décidé que c'est un crime de boire. Mais la loi de la province doit être une loi valide. Ni la loi Doherty ni le gouvernement fédéral ne pourraient valider une loi provinciale qui a dépassé les pouvoirs conférés aux provinces canadiennes. Dans l'opinion de M. Turgeon, il est douteux qu'une loi semblable serait valide. Le code purement criminel est réservé au gouvernement fédéral. Un fait digne de remarque: bien que la loi Doherty soit dans le bulletin des lois depuis plusieurs années, aucune province n'en a pris avantage, et cependant toutes les provinces du Canada ont adopté des lois de prohibition.

Mais aujourd'hui nous avons la loi Scott, d'après laquelle le gouvernement fédéral, sur demande, peut faire prendre un plébiscite et interdire toute importation dans la province, si telle est la volonté du peuple.

M. Turgeon passe en revue les principaux articles du bill.

On a demandé pourquoi le gouvernement ne prenait pas lui-même le contrôle des liqueurs, au lieu de le confier à une commission. Le gouvernement l'a déjà eu, et après cette expérience il s'écrie: "Non, merci: nous avons abandonné le commerce des liqueurs et pour tout de bon."

Il faut créer une nouvelle conscience publique

Le bill n'a pas la prétention d'être une panacée, dit le procureur général, mais il représente une grande amélioration sur la loi précédente et sur la loi des autres pays. Il est loin d'être parfait et pour cause, le problème qui nous occupe étant très complexe. Rien de plus facile que de faire observer une loi qui est dans le décalogue ou le cœur de tous les citoyens, mais ce n'est pas le cas.

Le plébiscite a révélé que quatre personnes contre une sont en faveur de la prohibition. Si l'on avait pris le plébiscite sur la question du meurtre ou du vol et qu'un quart de la population se fût prononcé pour, est-ce que les 125 policiers de la province auraient été en mesure de faire observer la loi?

Comment peut-on espérer la perfection absolue dans la matière, quand une si grande minorité pense que prendre un verre est parfaitement convenable et légitime? Si nous voulons que notre loi devienne un succès, nous devons d'abord créer une nouvelle conscience publique. Tel est le vrai problème, et ceci ne s'adresse pas seulement à la minorité, mais aussi à la majorité.

A ceux qui pensent que la loi est mauvaise, M. Turgeon dit que la raison de cette loi est la volonté de la majorité. Il n'est que juste de rappeler à la minorité dans ce cas que sous notre régime de démocratie c'est l'autorité de la loi qui doit prévaloir.

La nouvelle loi

Voici les principales dispositions du nouveau bill:

Une commission des liqueurs composée de trois membres aura le contrôle de toutes les liqueurs introduites en gros et vendues dans la province conformément aux stipulations de la loi.

Les membres de la commission consacreront tout leur temps aux devoirs de leur charge et recevront la rémunération décidée par le lieutenant-gouverneur en conseil. Le bureau chef de la commission sera à Régina.

La commission adoptera un sceau distinctif qui devra paraître sur chaque paquet contenant de la liqueur vendue sous les dispositions de la loi. Aucune liqueur ne sera vendue sans que le paquet porte le sceau de la commission.

La commission peut exiger de toute personne détenant un permis en conformité avec la loi de tempérance 1917 de fournir un inventaire indiquant les sortes et quantités de toutes les liqueurs en sa possession et commandées au moment où la loi entrera en vigueur.

La liqueur telle que définie dans la loi comprend toute liqueur spiritueuse, fermentée, tout malt, vin, toute combinaison de liqueurs breuvages ou préparations qui est enivrante et tout mélange de liqueur et de liquide dont une partie est spiritueuse ou enivrante. Toute liqueur qui contient plus de 1.13 p. c. de poids d'alcool sera considérée comme enivrante.

Le commerce interprovincial demeure permis

Personne n'a le droit d'exposer, de tenir en vente ou d'échanger des liqueurs en Saskatchewan, sauf tel que prévu dans la loi. Rien dans la loi cependant n'empêchera les manufacturiers dûment licenciés par le gouvernement du Canada pour la manufacture ou la combinaison des liqueurs d'avoir des liqueurs pour vendre dans les autres provinces. Il est stipulé néanmoins que tout exportateur de liqueurs inscrira dans un livre la date de ses ventes, les noms et adresses des acheteurs et autres détails. Des rapports complets devront être envoyés à l'inspecteur en chef. Toute contravention sur ce point sera considérée comme une vente illégale de liqueurs.

Quantitée limitée aux médecins

La quantité de liqueur qu'un médecin peut avoir en sa possession à la fois est limitée à une bouteille quand il fait ses visites professionnelles; aucune ordonnance de liqueur ne sera donnée ni aucune liqueur administrée, sauf dans les cas de réel besoin.

Les médecins coupables d'infractions à la loi sont passibles, pour la première fois, d'une amende de $200 à $1,000, et à défaut de paiement immédiat d'un emprisonnement de trois à six mois; pour la seconde fois, d'un emprisonnement de six à douze mois et à la suppression de leur licence.

Quiconque fera une fausse déclaration en vue d'obtenir une ordonnance de liqueur sera coupable d'une contravention.

La commission peut autoriser les médecins et pharmaciens à vendre certaines liqueurs pour fins médicales. Aucun permis de ce genre ne sera cependant accordé à un médecin résidant dans une ville ou un village à moins qu'il n'y ait pas dans la localité de pharmacie autorisée à vendre des liqueurs. Ces permis seront accordés seulement sur demande écrite accompagnée d'une garantie de $500 et d'une recomman[dation] [illegible]

tion signée par cinq personnes honorables habitant la même localité.

Les médecins munis de permis peuvent vendre seulement de l'eau-de-vie et du whiskey pour fins médicales. Ils peuvent tenir chez eux pour la vente, comme médecine uniquement, une bouteille de chaque et une bouteille de liqueur pour leurs visites professionnelles.

Les pharmaciens feront un rapport mensuel

Les pharmaciens munis de permis peuvent vendre seulement pour les fins médicales et seulement sur ordonnances de médecin. Le 1er de chaque mois, tout pharmacien doit envoyer une liste de toutes ses ventes de liqueur au procureur général. Il ne peut pas remplir la même ordonnance plus d'une fois. Il doit inscrire toutes ces ordonnances dans un livre, en indiquant le nom et l'adresse de l'acheteur, le nom et l'adresse du médecin qui a signé l'ordonnance, etc. Ces listes sont ouvertes à l'inspection de n'importe qui pendant les heures d'affaires.

Il est défendu aux médecins de vendre, pour l'usage d'une seule personne, plus de huit onces d'eau-de-vie ou de whiskey par jour et aucun pharmacien ne peut vendre, pour l'usage d'une seule personne, plus de huit onces d'alcool sur ordonnance de médecin, à moins que la personne n'habite à plus de cinq milles de la pharmacie, auquel cas la quantité peut être doublée. Il est possible cependant d'obtenir seize onces sur ordonnance, pour l'usage externe.

Le stock qui peut être tenu par un pharmacien est limité à 20 gallons de bière, 10 gallons de vin et 10 gallons d'alcool, eau-de-vie, rhum, genièvre ou whiskey tout ensemble.

La qualité de toutes les liqueurs vendues sera garantie par la commission, dont les agents pourront en tout temps inspecter les stocks tenus par les marchands de gros; les pharmaciens et les médecins.

Les personnes autorisées par la loi à acheter des liqueurs feront leurs achats chez un marchand de gros approuvé par la commission.

Toutes les liqueurs en paquets scellés de 8 onces

Seuls les commerçants de gros autorisés par ordre en conseil pourront vendre des liqueurs dans la province. Toutes les liqueurs seront livrées en paquets scellés de pas plus de huit onces chacun.

Un membre du barreau de la Saskatchewan sera nommé directeur des poursuites et aviseur légal de la commission.

Tout officier de police, constable ou inspecteur des licences aura le droit d'entrer partout, sauf dans une maison privée, dans le but d'empêcher ou de découvrir la violation de la loi. Des mandats de recherche peuvent être délivrés par les magistrats autorisant l'entrée dans toute maison ou tout lieu dans leur juridiction.

Le lieutenant-gouverneur en conseil peut faire des règlements concernant la vente des liqueurs aux hôpitaux et aux dentistes pour les fins médicales, aux institutions d'enseignement pour les fins scientifiques, aux manufacturiers et autres pour les fins industrielles, aux églises pour les fins sacramentelles.

La clause de la loi concernant les achats privés faits en dehors de la province se lit comme suit:

"Cette loi restreint et règle les transactions et l'usage des liqueurs dans les limites de la Saskatchewan, mais elle n'affectera pas et ne vise pas à affecter les transactions entre une personne de la Saskatchewan et une personne de toute autre province ou d'un pays étranger et les stipulations de cette loi seront interprétées en conséquence."

Le reste du bill maintient la législation déjà existante avec de légères variantes.

Opinions diverses

De nombreux députés ont exposé leurs vues sur le nouveau bill. Le premier à parler a été M. Magee (Moose Montain), président du Social Service Council, un ardent prohibitionniste, qui a déclaré que les liqueurs n'étaient pas un remède pour l'influenza, pas plus d'ailleurs qu'aucune autre médecine.

M. W. O. Fraser (Souris) trouve la nouvelle loi trop bénigne. Lui ne permettrait pas aux pharmaciens de tenir des liqueurs comme médecine. Il accorderait ce seul droit aux médecins et les limiterait à une bouteille par année, car c'est tout ce qu'emploie en moyenne un docteur.

La nouvelle loi va multiplier les alambics

M. Badger (Rosetown) approuve le referendum, mais non le nouveau bill. Il estime que la population de la province a droit à une loi qui lui permette d'acheter légalement de la liqueur comme boisson. Personnellement il aimerait voir une loi qui abolirait complètement les liqueurs, mais il ne croit pas qu'une loi semblable soit humainement possible. L'adoption du bill multipliera les alambics à travers le pays. Si l'on pouvait se procurer des liqueurs de façon légitime, il n'y aurait pas d'alambics et la population consommerait de bonnes boissons, au lieu du poison qui circule actuellement. Le député de Rosetown est aussi d'avis que la question de la vente de la bière devrait être prise en considération. La vente légale de la bière à 3 ou 3½ p. c., dit-il, aiderait le mouvement de tempérance et dissiperait le malaise qui règne au sujet de la violation de la liberté personnelle.

L'hon. Langley s'intéresse depuis longtemps à la question de la tempérance; cependant il ne partage pas les vues extrêmes du député de Souris. En Angleterre, il avait coutume de prendre des liqueurs modérément. Ses ancêtres faisaient de même, et quelques-uns ont vécu jusqu'à 94 et 96 ans.

Le ministre des municipalités rappelle qu'en 1916 presque tous les conservateurs de Régina votèrent contre les dispensaires, simplement parce qu'ils étaient l'oeuvre du gouvernement libéral, et que le samedi qui précéda la fermeture de ces dispensaires les deux tiers des électeurs qui avaient voté leur suppression étaient là en train de s'approvisionner.

M. Langley espère que toute la question sera discutée à tous les points de vue avant le referendum. Il se rend compte qu'il y a plusieurs manières de voir. Il y a, par exemple, l'objection de la liberté individuelle et il y a l'opinion de celui qui demande: "Allez-vous nous forcer à jouer à l'hypocrite au lieu de jouer à l'homme?"

Comme M. Badger, M. Langley ne croit pas qu'aucune loi puisse régler la question d'une façon définitive. Il craint même que des mesures extrêmes provoquent une réaction qui nous entraîne dans l'excès opposé.

Pas de vin de messe!

M. Sykes (Swift Current) trouve qu'il n'y a aucune raison de permettre la liqueur pour les fins sacramentelles. "C'est une honte pour la religion chrétienne de cette province, déclare-t-il, de dire que pour remplir sa fonction elle doit se servir de liqueurs enivrantes."

Une douzaine d'autres députés parlent en faveur du bill. M. C. A. McDonald (Prince-Albert) regrette qu'un grand nombre de médecins et de pharmaciens aient trompé la confiance mise en eux. Pour sa part, il aimerait voir éliminer la nécessité pour les pharmaciens de tenir des liqueurs. Cependant ce qui a entraîné la violation de la loi dans beaucoup de cas, ce n'est pas la cupidité des pharmaciens mais les importunités de leurs amis, les tempérants comme les autres.

Un système de vente par la poste.

M. A. D. Pickle (North Battleford) est en faveur d'un système de commandes par la poste réglementé par le gouvernement. Il se demande si le bill actuel est un pas en avant dans la législation de tempérance. Deux des professions les plus honorables du pays sont démoralisées et le niveau moral de toute la province se trouve abaissé. Lors de la fermeture des bars et des dispensaires, on disait que les prisons allaient se fermer; or elles sont bondées aujourd'hui et il faut en construire une nouvelle à Prince-Albert. Le député de North Battleford est pour une législation de tempérance et il estime qu'un système de vente de liqueurs par la poste serait un grand pas vers la vraie tempérance.

Une critique serrée du bill.

M. Donald McLean, chef de l'opposition, fait une critique serrée du bill qui, dit-il, ne peut atteindre le but poursuivi.

Le pharmacien pourra commencer son commerce avec 40 gallons de spiritueux de différentes espèces, mais il n'est limité à aucune période pour renouveler son stock; il peut le faire chaque mois, chaque jour ou chaque minute.

A Saskatoon, par exemple, tous les pharmaciens débuteront avec un total de 1000 gallons et s'ils s'en débarrassent dans un jour ou dans une heure, ils pourront s'approvisionner de la même quantité, à moins que la commission prenne sur elle de s'y opposer.

Hon. Dunning.—Exactement, c'est pour cela que la commission existe.

M. MacLean reproche au gouvernement de méconnaître le fait qu'une partie de la population désire se procurer des liqueurs de façon légale. La province a eu la prohibition sur le papier qui a rempli les prisons et fait de la loi un objet de dérision: pourquoi adopter un nouveau bill qui continue plus ou moins le même état de choses?

La seule différence dans les résultats, entre la loi actuelle et celle projetée, est dans le prix des liqueurs, qui sera augmenté.

Huit personnes sur dix, déclare le chef de l'opposition, sont en faveur d'un moyen légal pour se procurer des liqueurs. Le sentiment au sujet de la prohibition a changé et disparu le jour de l'armistice. M. Maclean réclame aussi une bière plus forte.

Les soldats n'en veulent pas

Harris Turner (Soldats) pense qu'une loi de coercition amènera un état de choses pire que si la vente légale était permise. Il assure que les soldats sont opposés aux mesures restrictives et quant à lui il ne peut les approuver.

Les députés qui ont voté contre le bill sont: Pickel (North Battleford), Nolin (Isle à la Crosse), McMillan, (Wadena), Maclean (Saskatoon), Glenn (South Qu'Appelle), Turner (Soldats).

En comité, la Chambre a adopté plusieurs amendements rendant la loi encore plus sévère. La quantité de liqueurs que peut tenir un pharmacien se trouve réduite de 50 p.c. La clause donnant droit à 16 onces pour les personnes habitant à plus de cinq milles de la pharmacie et pour l'usage externe est abolie. La commission aura le droit d'enlever le droit d'émettre des ordonnances de liqueur à tout médecin qui en aura prescrit plus qu'il n'est nécessaire pour les fins médicales.

Le discours du budget

L'hon. C. A. Dunning a fait son discours annuel du budget comme trésorier provincial. Il a parlé pendant plus de deux heures, donnant un exposé clair et lucide non seulement des finances du gouvernement et de la situation de la Saskatchewan dans le monde financier, mais encore une brève revue de la richesse de la province et des progrès généraux au cours de l'année passée.

Le trésorier provincial a montré que le gouvernement avait un surplus de recettes de $877,593 sur les dépenses et que la dette de la province avait été réduite, au cours de l'année, de 48 sous pour chaque homme, femme et enfant.

M. Dunning a annoncé qu'il avait été décidé d'abandonner le bonus de guerre pour les fonctionnaires et d'y substituer une échelle d'augmentations. On a l'intention d'accorder une augmentation de 10 p. c. sur les salaires au-dessous de $1.500 et une augmentation de 5 p. c. sur les salaires entre $1.500 et $1.800.

La province est prospère

Les estimés pour 1920 annoncent un revenu total espéré de $9,000,000 sur le compte courant, $1,800,000 du système des téléphones et $473,500 des remboursements en vertu de la loi de l'aide agricole.

Les dépenses prévoient $11,648,034 au compte courant pour les services publics et $9,313,000 au compte de capital. Parmi ces dernières figurent: $2,700,000 pour travaux et améliorations publics, $1,500,000 pour les téléphones, $5,100,000 d'avances à la Compagnie coopérative des élévateurs, $1,800,000 pour prêts sous le projet fédéral du logement, et $3,000,000 d'avances à la commission des prêts agricoles.

Les principales dépenses pour les travaux publics comprennent: $600,000 pour l'école normale et l'université à Saskatoon; $300,000 pour le musée commémoratif de la guerre à Régina; $155,000 pour l'hôpital mental de Battleford et $250,000 pour l'hôpital mental de Weyburn.

La Chambre a enfin achevé de considérer en comité le bill sur les animaux en liberté, qui avait déjà occupé plusieurs séances.

La clause autorisant un referendum des contribuables sur la question du règlement ou de l'élevage en liberté, sur la pétition de 40 habitants de la municipalité, a de nouveau été amendée. M. J. Noslin (Isle à la Crosse) a demandé que le referendum ait lieu seulement dans la partie de la municipalité représentée par les pétitionnaires, ce qui a été adopté après une assez longue discussion.

On demande de petites banques locales

[illegible] du débat sur notre système bancaire a été soulevé par M. B. Larson (Milestone). Celui-ci a rappelé la résolution qu'il avait présentée en 1918 demandant au gouvernement provincial d'établir un système de prêts agricoles et au gouvernement fédéral de faire les changements nécessaires dans le système bancaire du Canada pour permettre l'établissement de banques agricoles locales. La première requête a été exaucée, mais non la seconde.

M. Larson prétend que le pays ne se développe pas comme il le devrait et que cela est dû à des conditions économiques peu avantageuses. Les banques à charte ne pourvoient pas aux besoins de la classe agricole et le seul remède à la situation est de prendre les mesures nécessaires pour l'établissement de petites banques locales, possédées et dirigées par des hommes de l'endroit, qui connaissent les conditions locales et les nouvelles locales.

Le moment est venu d'amender l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

M. Turgeon fait remarquer que la demande d'un changement dans le système bancaire du Canada a été incorporé dans le bill des droits de la Saskatchewan adopté par la Chambre il y a un an. Pour ce qui est du côté légal de la situation, le procureur général dit que d'après la loi actuelle tout individu peut tenir une banque, mais non une compagnie incorporée sous les lois provinciales. Il faudrait changer le système bancaire du pays, et cela, le gouvernement seul peut le faire.

M. Turgeon est fermement convaincu qu'après 50 ans d'administration sous l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, le moment est venu d'accomplir certains changements en plusieurs matières et dans le système des banques en particulier.

On a adopté le bill qui pourvoit à l'instruction des enfants des soldats décédés ou complètement invalides. Les enfants ayant droit à cette assistance doivent être âgés de 16 ans au moins et leur père devait résider dans la Saskatchewan à l'époque de son enrôlement. Les candidats doivent avoir passé au moins le grade 8. L'assistance financière ne peut dépasser $240 par année et elle ne peut s'étendre à une période de plus de trois ans.

—o—

La prohibition est payante

Montréal.—Depuis le 1er mai, époque à laquelle la prohibition est entrée en vigueur, jusqu'au 1er janvier, le gouvernement provincial de Québec a retiré un total de $7[illegible]169 du fonctionnement de la loi de prohibition.

Sous l'ancien régime des licences, le revenu était seulement d'un peu plus de $800,000 par année. Il sera donc plus considérable avec la prohibition, les chiffres actuels n'étant que pour huit mois.

L'organisation économique des Franco-Canadiens

Debden et Shell River dans le mouvement

Raymond Denis expose le projet d'organisation adopté à la Convention de l'A. C. F. C. — Nos compatriotes de Debden et de Shell River approuvent à l'unanimité le principe de la coopérative générale avec pouvoir central. — La construction d'un élévateur est décidée. — $8,000 sont souscrits la première journée. — Deux comités vont recueillir de nouvelles souscriptions.

([illegible] de Debden)

[illegible] cette semaine, la [illegible] M. Raymond Denis, vi[illegible] de l'A.C.F.C. et pré[illegible] la Cie de l'Elévateur des [illegible] de Vonda. Venu ici à [illegible] de plusieurs de nos [illegible] M. Denis nous fit same[illegible] dans l'école, une [illegible] sur l'organisation éco[illegible] des Franco-Canadiens [illegible] Saskatchewan.

[illegible] plein d'actualité, [illegible] passionant pour [illegible] depuis deux ans, essa[illegible] de construire un élé[illegible] dont nous avons [illegible] pressant besoin.

[illegible] intense, nos [illegible] rendus en bon nom[illegible] était pleine.

[illegible] Cyr, président de [illegible] s'acquitta très bien de [illegible] sut trouver des [illegible] appropriés pour présenter [illegible] à l'auditoire.

[illegible] s'être défendu [illegible] une conférence, [illegible] dit-il, ne prête [illegible] grands mouvements [illegible] rapidement en [illegible] accomplie par nos [illegible] nationales. et con[illegible] ces organisa[illegible] le dévouement [illegible] ceux qui en ont [illegible] insuffisantes [illegible] qu'elles ne se[illegible] et aidées par [illegible] organisation économi[illegible].

[illegible] nous ne pouvons [illegible] commerce quelcon[illegible] nos maisons ou [illegible] nos grains, achte[illegible] dont nous avons [illegible] passer par l'inter[illegible] maison étrangère. [illegible] de la coopéra[illegible] trouvons en face [illegible] Les seules coopé[illegible] envergure que [illegible] la province, sont [illegible] mentalité anglai[illegible] les Grain Growers et [illegible] Coopérative Ele[illegible] Company.

[illegible] pas dire, continue le [illegible] ces organisa[illegible] contre nous, [illegible] qu'elles consti[illegible] avenir national [illegible] titre que tou[illegible] mixtes, quel que [illegible] lequel elles [illegible] derrière lequel [illegible].

[illegible] dans ces coopé[illegible] nulle, bien [illegible] des nôtres. [illegible] Parmi leurs [illegible] on ne voit un [illegible] souvent dans [illegible] on s'y fait les [illegible] cri de guer[illegible].

[illegible] nous donnons [illegible] clientèle, de [illegible] notre influence, [illegible] qui pourront [illegible] temps se re[illegible] si elles ne [illegible].

[illegible] coopératives ré[illegible] matériel, el[illegible] appréciables [illegible] voulons empê[illegible] d'en faire partie, [illegible] qu'un seul moyen, [illegible] organisation si[illegible] les mêmes avan[illegible] ensemble tous les [illegible] de langue française. [illegible] dit M. Denis, a [illegible] étude toute spé[illegible] la Convention de l'A.C.F. [illegible] 21 et 22 janvier.

[illegible] sur le principe même [illegible] organisation à créer, il y eut [illegible] sur les moyens [illegible] pour atteindre le but. [illegible] le salut dans [illegible] de nombreuses [illegible] locales, absolument [illegible] ensemble par [illegible] fédératif. Les autres [illegible] la création d'une vas[illegible] centrale groupant [illegible] une seule et vaste [illegible] tous nos fermiers, [illegible] d'après lequel est [illegible] Saskatchewan Cooperati[illegible].

[illegible] examiné les avan[illegible] à chacun des projets, M. Denis se prononce pour le principe d'une coopérative générale, principe qui, après discussion, a recueilli à la convention l'unanimité des suffrages.

L'orateur prétend que cette organisation aura pour effet de développer une véritable fraternité, non seulement entre les membres d'une même paroisses, mais encore entre tous les Franco-Canadiens de la province; ce sera, dit-il, l'épanouissement complet d'un véritable esprit national.

Le conférencier ajoute qu'il n'est d'ailleurs pas venu pour imposer sa volonté à ses compatriotes de Debden; mais seulement pour leur donner les explications qui lui ont été demandées. Il a confiance que ses auditeurs sauront choisir entre les deux systèmes celui qui leur semblera offrir les meilleures garanties de succès.

M. Denis poursuit en nous disant que, d'après un vœu exprimé par l'A.C.F.C., la coopérative existant déjà dans la région de Vonda St-Denis. Howell. doit former le noyau de la vaste organisation projetée. Ce n'est donc pas une expérience à tenter, mais simplement une affaire déjà existante, ayant fait ses preuves, à étendre graduellement.

En se rattachant à cette coopérative, la paroisse de Debden et de Shell River, ne formeraient que *les premiers maillons* d'une chaîne qui bientôt couvrira tous les centres français de la province.

Il existe déjà quelques organisations locales qui ont remporté des succès divers; il est à espérer que ces organisations viendront à leur tour se ranger à côté de la *Coopérative générale.*

Le capital autorisé de la Cie est de $100,000 et il pourra être augmenté quand les circonstances l'exigeront.

Sont but est déjà connu: l'union économique des gens de langue française de la Saskatchewan.

Ses moyens d'action comprennent: la construction et l'exploitation d'élévateurs et de minoteries, l'exploitation de limites à bois; la construction et l'exploitation d'entrepôts de charbon, de bois, de machines agricoles, etc. la vente et l'achat des produits de la ferme et de tout ce qui peut, dans ces différentes branches, aider le fermier.

La Cie servira aussi d'intermédiaire entre nos différents centres, de façon à mettre en relation aussi directe que possible le producteur et le consommateur.

L'année passée, cette organisation a donné de magnifiques résultats et l'orateur n'a aucun doute que malgré la pauvreté de la récolte cette année, les résultats ne soient encore très satisfaisants.

M. Denis demande aux gens de Debden et de Shell River de souscrire un nombre suffisant d'actions pour payer la construction de l'élévateur dont ils ont besoin, au cas ou ils désireraient faire partie de la Coopérative générale.

Les capitaux nécessaires pour les opérations générales seront demandés aux Franco-Canadiens de la province. L'orateur espère que ceux-ci ne refuseront pas de souscrire une ou plusieurs actions pour aider à atteindre le but proposé.

M. Denis met aussi ses auditeurs en garde contre un optimisme exagéré. Ne croyez pas, dit-il, que cette organisation soit l'œuvre d'un jour, et ne lui demandez pas, dès les premières années, une perfection et des résultats qui demanderont un travail long et ardu.

Je sais, ajoûte-t-il, que nous aurons bien des difficultés à vaincre. Plusieurs essais de coopération ont déjà échoué; il s'est perdu de l'argent dans d'autres entreprises, non seulement dans notre province, mais un peu partout, et les gens sont naturellement défiants.

Tout ce que je puis dire, continue M. Denis, c'est que l'on n'a jamais trouvé mon nom derrière l'une de ces organisations qui sont tombées. Celle-ci m'a été confiée, j'en ai accepté la charge, parce que je considère qu'elle revêt l'importance d'une œuvre nationale; j'y consacrerai, à défaut de qualités que je n'ai pas, tout mon dévouement. Sa réussite est pour moi une question d'honneur.

Si grâce à elle, nous pouvons nous acheminer lentement peut-être, mais sûrement, vers notre indépendance économique, nous aurons remporté la plus grande de nos victoires.

Après les remerciements au conférencier, M. Cyr, président, prend le vote sur différentes questions. A l'unanimité les gens présents décident de recueillir des demandes pour achat d'actions dans le but de construire un élévateur qui sera la propriété de la coopérative générale, comme les actionnaires seront actionnaires de la dite coopérative.

Consulté sur le point de savoir si les gens préférent s'organiser d'une façon indépendante avec autonomie locale, la réponse fut concluante, car pas une main ne se leva en faveur de cette idée.

Le lendemain, M. Denis parla à Shell River. Vu l'heure tardive, l'affluence ne fut pas aussi considérable qu'on aurait pu le désirer; mais le résultat fut le même que celui atteint à Debden.

L'assemblée était sous la présidence de M. Délisle, qui s'acquitta à merveille de ses fonctions.

Plus de 80 actions, formant un total de $8,000, furent souscrites. Deux comités, l'un pour Debden, l'autre pour Shell River, furent formés dans le but de recueillir de nouvelles souscriptoins. Nous espérons fermement réussir enfin cette fois à obtenir notre élévateur, comme nous espérons également que l'œuvre entreprise par l'A.C.F.C., sous la direction de M. Denis, sera couronnée de succès et nous donnera une coopérative qui sera pour nous une force tant au point de vue national qu'au point de vue matériel.

CALGARY.—La commission scolaire propose que le minimum du traitement des instituteurs soit de $1,200.

OTTAWA. — L'imprimerie "Ottawa Printing", dont M. C. S. O. Boudreault était propriétaire, a été détruite par un incendie. Les pertes s'élèvent à $175,000.

—Le département fédéral de l'hygiène vient de publier un avertissement, suivant lequel il affirme que toutes les mesures possibles seront prises pour éviter que s'introduise ici l'épidémie d'influenza qui règne à Chicago.

TORONTO.—Le premier ministre E. C. Drury posera sa candidature dans le comté de Halton et l'hon. Manning Doherty, ministre de l'Agriculture dans le comté de Kent Est. M. Drury n'aura pas de concurrent libéral.

WINDSOR.—Afin d'empêcher l'introduction des idées américaines de sky scrapers à Windsor, le conseil de ville a fixé une limite de 130 pieds comme hauteur des nouveaux édifices. Aucun édifice ne pourra être de plus de dix étages.

MONTREAL.—On signale quelques cas d'influenza.

MONTREAL.—Un orchestre de 70 musiciens est en train de se former sous la direction de M. H. Delcellier.

CHICOUTUMI.—On dit avoir trouvé une riche mine de mica blanc dans le canton Taché, dans le district du Saguenay.

BERNE (Suisse).—Le village de Berrachia, dans les Alpes italiennes, a été enseveli sous une avalanche et plusieurs personnes ont perdu la vie.

NEW-YORK.—"L'Aéro Club of America" organise pour cet été un concours d'aviateurs qui feront le tour du monde, avec traversée de l'Atlantique et du Pacifique.

—Le major Richard Lloyd George, fils du premier ministre d'Angleterre, est en voyage d'affaires aux Etats-Unis.

CAMBRIDGE, Mass.—L'observatoire de l'université d'Harvard annonce la découverte d'une nouvelle étoile.

PANAMA.—L'Assemblée Nationale de la république de Panama a voté, à l'unanimité, un crédit de quinze mille dollars destinés à la construction, à Panama, sur la Place de France, d'un monument destiné à consacrer la mémoire des Français précurseurs du canal. Une souscription publique a déjà produit des sommes importantes.

—Wilhelm Mayer, le nouveau chargé d'affaires allemand à Paris, a présenté ses lettres de créances à M. Millerand.

The Languague Question
before the
Legislative Assembly of Saskatchewan

C'est la brochure du jour, précieuse, indispensable, que tout Franco-Canadien doit répandre autour de lui. Lisez-la et faites-la lire.

Ving-cinq sous franco au Secrétariat de l'A.C.F.C., bureaux du **Patriote de l'Ouest;** la douzaine, $2.50; le cent, $20.00.

Bulletin de Colonisation

Numéro 5 — Terre noire

COLONS ET CULTIVATEURS CANADIENS

La fertilité du sol est partout la base de la prospérité. Le sol de la Région de Saint-Brieux est une terre noire (humus) remarquable par sa richesse. Il est moins compact, et par conséquent plus facile à cultiver que les terres noires de la Rivière Rouge et du district de Moose Jaw. Moins exposé aux vents que dans la grande prairie, à cause de ses parties boisées. Ce sol conserve mieux l'humidité. Il n'y a pas de terre salée (alcaline). Autour de la partie nord du grand lac (Lac Lenore, 15 milles de longueur) on trouve des *roches de surface.* Le carbonate de chaux en fait un sol des plus producteurs.

(A suivre)

A propos d'un livre

LOURDES

Dans la bibliothèque du presbytère St-Georges, je viens de trouver une édition récente (la 40ème, dans dix ans) de *"l'Histoire critique de Lourdes"* (1) par G. Bertrin, docteur ès-lettres, professeur agrégé à l'Université de Paris. Et Dieu sait avec quelle satisfaction j'ai dévoré ce livre de 600 pages.

D'autant plus que j'ai eu le bonheur de séjourner, par sept fois, à Lourdes; surtout à l'occasion du grand pèlerinage des malades — (disons plutôt incurables), qui a lieu chaque année, après le 15 août; et, en particulier, aux noces d'argent de ces pèlerinages, (1898), où nous vîmes défiler en procession, 315 miraculés, venus là, pour remercier publiquement Jésus et Marie.

Aussi bien, pour acquitter, en quelque sorte, ma dette sacrée de reconnaissance, je viens signaler cette œuvre magistrale à ceux qui pourraient encore l'ignorer.

Que dis-je? Ce chef-d'œuvre se trouve déjà traduit en toutes les langues de l'Europe.

Et, un fait digne de remarque. Le *Supplément* "Larousse" a consacré un article spécial à cet ouvrage, dès son apparition en 1905. Ainsi, cette nouvelle encyclopédie relève *indirectement* plusieurs inexactitudes qui se sont glissées dans le dernier paragraphe de son article sur Lourdes.

Depuis longtemps déjà, nous avons parcouru la meilleure littérature sur ce sujet, si captivant: Ainsi "*La Grotte*" par le Dr Dozous, un grand sceptique en religion, qui s'est radicalement converti par tout ce qu'il a vu, entendu et touché: c'est-à-dire par son enquête personnelle sur la Voyante et les premiers événements miraculeux.

"*Les Souvenirs d'un Témoin*", M. Estrade, percepteur de taxes; encore un opposant caustique de première heure.

Le 23 février, aux premières lueurs du jour, il veut bien faire plaisir à sa sœur et aux amies de sa sœur, en les accompagnant aux Roches "Massabielle": tout en les plaisantant sur leur pèlerinage matinal, et se promettant de railler la foule, béatement agenouillée devant un rocher...

C'est la septième apparition... Or, rien que le spectacle angélique de la physionomie transfigurée de Bernadette, en extase, suffit pour décontenancer notre railleur: au point que, la vision finie, il se retire tout absorbé, et s'en retourne seul, oubliant la sœur et les amies qu'il devait reconduire à la ville.

Et cependant, il n'avait encore rien vu, relativement: rien entendu: ni la source jaillir sous les doigts de l'enfant: ni le Nom de la Dame, ratifier l'Autorité divine de l'Eglise: ni le désert fleurir: ni le fleuve, reculer: ni la montagne se tapisser d'ex-voto; ni sur le promontoir, s'élancer géante, la superbe basilique dont la flèche semble toucher le ciel; ni les foules innombrables se presser, comme les flots des grands fleuves, vers cette vallée miraculeuse des Pyrénées...

Plus tard, dans le silence de la retraite, au déclin de sa longue vie, M. Estrade a publié tous ses souvenirs qui sentent bon tout plein. (Je vous recommande ce charmant petit livre. — Mame, Tours, France).

Nous avions lu les multiples ouvrages de M. Lasserre (2), heureux miraculé qui, par gratitude, a consacré les quarante dernières années de sa vie, (de riche écrivain), à mettre en scène ce drame surnaturel.

Nous avions lu les récits émouvants des *"Grandes Guérisons"*, par le docteur Boissarie, chef du "Bureau", établi depuis 1882, à Lourdes même, sur l'Esplanade du Rosaire, une sorte de "clinique des miracles" dont les portes sont largement ouvertes aux hommes d'étude, surtout aux médecins de tout pays, croyants ou incroyants.

Or, en 1906 et 1907, 346 docteurs, et non des moindres, ont déclaré, dans un écrit public, que plusieurs guérisons de Lourdes ne peuvent pas s'expliquer par les seules forces de la nature.

Nous avions lu aussi la Conférence du Dr Boissarie, au Cercle du Luxembourg, Paris 21 novembre 1893, où, devant un auditoire d'élite du monde scientifique et médical, il démasque, encore une fois, le subtil pharisien, le serpent venimeux qui s'appelle Zola.

Mais jamais rien de plus substantiel, de plus complet, de plus solide que le monument Bertrin. C'est la forteresse inébranlable même pour les plus puissants engins de destruction que le génie humain ou satanique pourrait inventer.

*
* *

Du reste, ils sont légion les juges compétents et impartiaux qui ont analysé et pesé cette *"Histoire définitive de Lourdes"*.

En voici un court aperçu:

Un philosophe bien connu, H. Joly, de l'Institut de France, déclare qu'en apologétique pratique, "il n'a rien paru de plus probant".

Le savant *Journal des Débats*, non catholique, avoue "Que la science impartiale aura beaucoup à apprendre dans cette histoire, exposée avec un luxe de détails et de documents précis".

De fait, la troisième partie (169 pages), contient une masse de pièces à conviction, puisées aux sources officielles et publiques.

C'est là — comme l'écrivait un professeur de la Faculté de Médecine de Paris, à un rédacteur tranchemontagne du *New-York Herald*" — c'est là qu'il faut se renseigner pour distinguer l'histoire authentique des légendes *fantaisistes* et mensongères.

Même le *Daily News* de Londres, quoique protestant, reconnait que la thèse brillante et concluante du professeur Bertrin écrase, sous une masse de preuves, le faussaire Zola.

Oui, ce livre est pour le fantaisiste et perfide romancier, ce que "l'Homme-Dieu" (chef-d'œuvre de Mgr Besson), a été pour l'impie sacrilège Renan: c'est-à-dire un terrible coup de massue.

D'autre part, des sommités médicales: doyens, professeurs agrégés, cliniciens et chirurgiens consommés: jusqu'aux grands prôneurs de la thérapeutique suggestive, jusqu'aux annalistes des "sciences Psychiques" de l'incrédule notoire Richet, (No. de décembre 1907), tous admirent la méthode impartiale et scientifique de maître Bertrin.

Et déjà plusieurs adversaires du surnaturel sont tombés à genoux.

D'autre part, le cardinal Billot, alors professeur au Collège Romain, n'hésitait pas à renvoyer à certaines pages admirables de ce livre.

Enfin, Pie X appelle ce livre "une arme puissante pour défendre et promouvoir la Religion.

Et, le 13 novembre 1907, fait unique depuis 800 ans, le pontife étendait à l'Eglise Universelle, l'Office de l'*Apparition*: la fête de Notre-Dame de Lourdes, (11 février).

Lisez donc ces pages, vous surtout, philosophes des collèges, étudiants des Facultés, afin de chanter, plus haut, les "Victoires de la raison et de la Foi".

"Et vous qui vous préparez, — nombreux — à visiter la France, en cette année d'accalmie, n'oubliez pas de passer par cette vallée célèbre, vous y prendrez un goût de "revenez-y".

Bref, Lourdes est comme un nouvel Evangile venant corroborer le premier.

En particulier, à la procession du Saint-Sacrement, au milieu des malades et des moribonds, on est témoin de scènes inoubliables qui rappellent les scènes évangéliques. Aussi bien, les pharisiens modernes ont essayé de tuer Lourdes; et par tous les moyens: la force brutale, le mensonge et la calomnie, la légende ironique, le roman de commande, la "Science" qui devait, enfin, expliquer le miracle.

Or le vrai miracle — inexplicable par les seules forces de la nature — éclate plus fort que jamais: et les pèlerinages des incurables se multiplient sans cesse.

"La voie des Roches Massabielles", tracée par l'humble voyante, est devenue un des plus grands *chemins du monde.*

De 1890 à 1913, la petite ville de Lourdes (8 à 9,000 habitants) a compté un million de pèlerins, par an: sans parler des concours exceptionnels, comme le cinquantenaire de 1908, et le congrès eucharistique, 1914, (où le Canada eut "sa journée", grâce à ses orateurs qui produisirent une impression profonde).

De 1890 à 1913, 6983 médecins sont passés par "La clinique de Lourdes": où l'on compte un total de 4445 procès-verbaux de guérisons. Et d'après la statistique sur le dernier pèlerinage de Metz, la moitié, sinon les deux-tiers des guérisons échappent à la connaissance de ce Bureau (qui n'est pas obligatoire).

Et maintenant le *mot d'ordre* de nos libres-penseurs est de ne jamais parler de Lourdes, de l'ignorer: c'est ce que l'on appelle: "La Conspiration du Silence."

Raison de plus pour les âmes droites et loyales de parler sans cesse de ces faits publics, incontestables, qui se multiplient depuis 62 ans dans la vallée célèbre des Pyrénées.

Du reste personne n'a le droit d'ignorer le surnaturel qui se dresse sur notre chemin: il appartient au domaine de l'histoire: il a donc sa place au soleil de la vérité, et ce soleil, indispensable comme l'autre et plus que l'autre, éclaire et vivifie les âmes pour le temps et pour l'éternité.

Abbé MEINDRE,
ex-missionnaire de l'Ouest.

(1) Chez Granger $1.35 (Montréal); ou chez les R.R. P.P. de Lourdes et chez Gabalda 907, Bonaparte, Paris. 5 frs. franco.

(2) N.-D. de Lourdes, par H. Lasserre, chez Lethielleux, Paris. Edition populaire, reliée; 40 à 50 sous.

---o---

Pour envoyer des étudiants de la Saskatchewan à Paris

Régina.—Un bill vient d'être présenté à la Législature autorisant le lieutenant-gouverneur à accorder chaque année trois bourses de $1,200 chacune à des étudiants ou des professeurs de la Saskatchewan pour les aider à aller suivre des cours à Paris.

Ce bill a été présenté à la demande du commissaire général du Canada à Paris qui a suggéré cette œuvre comme le meilleur monument commémoratif à élever en l'honneur des soldats canadiens tombés en France.

---o---

Borden en Angleterre?

Ottawa.—On dit, dans les cercles généralement bien informés, que sir Robert Borden est maintenant en route pour l'Angleterre avec l'amiral Jellicoe ou pour toute autre destination qu'a pu prendre l'ancien premier lord de l'amirauté depuis que sa visite projetée au Sud Africain a été décommandée brusquement.

---o---

Retour du R. P. Legoff, O.M.I.

Le révérend Père Legoff, missionnaire oblat à Cold Lake, dans l'Alberta, est de passage à Ottawa, de retour de Belgique, où il publie un volumineux dictionnaire français-montagnais. Le Père Legoff est missionnaire dans l'Ouest depuis 46 ans.

A le voir encore alerte, on ne lui donnerait pas les 90 ans qu'il a bien comptés. Le Père Legoff, retourne à ses missions.

---o---

Le prix du bois de construction

Winnipeg.—Les prix du bois de construction ne semblent pas devoir baisser mais plutôt augmenter, s'il faut en croire les informations fournies à la convention des marchands de détail de l'Ouest. Le prix payé au Canada sera celui du marché américain plus l'échange, et si les taux de transport sont augmentés, les acheteurs canadiens pourront payer plus cher que les acheteurs américains.

---o---

Le service militaire obligatoire aux Etats-Unis

Washington.—Le comité militaire du Sénat a approuvé, par un vote de neuf à cinq, les clauses pourvoyant à l'établissement du service obligatoire aux Etats-Unis, pour les jeunes gens de 18 à 21 ans: il a fait un rapport favorable du projet de loi réorganisant l'armée.

Choses de France

Les prisonniers allemands sont rapatriés

[illegible] Le rapatriement des [illegible] de guerre allemands [illegible] rapidement. Des [illegible] spéciaux partent de Valenciennes, Cambrai, Verdun, Soissons, Laon et autres points de [illegible] concentration. Des navires chargés de prisonniers partent également du Havre.

Les journaux de Berlin commentent favorablement les conditions du rapatriement. Ils [illegible] que les premiers prisonniers de retour de France semblent avoir été bien nourris et produisent généralement une bonne impression.

—o—

La situation financière

Paris. Une partie importante du produit du nouvel emprunt sera employée à retirer le papier en circulation. Ce sera l'un des points essentiels du plan du gouvernement pour améliorer la situation financière. La réduction de la formidable somme de papier-monnaie en circulation est [illegible] comme une mesure absolument nécessaire. On a aussi [illegible] des augmentations radicales [illegible] et de sévères restrictions [illegible] sur les importations [illegible] de luxe.

Le programme financier du gouvernement est d'éviter autant [illegible] de restreindre le commerce de la France avec toutes les [illegible] particulièrement avec ses [illegible] La prohibition des importations [illegible] mesurée uniquement [illegible] nécessités absolues de la [illegible] l'échange.

[illegible] se rende parfaitement compte de la gravité de la [illegible] on peut dire qu'il n'y [illegible] dans les cercles [illegible]. On estime que les sacrifices [illegible] doivent être faits [illegible] et que le peuple [illegible] de bon gré.

Les [illegible] au courant du pro[illegible] qu'il faudra en[illegible] à la France pour [illegible] ses difficultés financières.

—o—

L'élection de M. Deschanel bien vue à Rome

Rome. L'élection de M. Paul [illegible] à la présidence de la [illegible] une excellente im[illegible] du Vatican au [illegible] *Giornale d'Italia*. Des[illegible] très sympathique au [illegible] dire du journal, [illegible] les probabilités [illegible] que les relations di[illegible] reprendront entre la [illegible] et le Vatican.

—o—

Plénipotentiaires

[illegible] premier ministre [illegible] M. François Marsal, [illegible] des Finances; M. Isaac, [illegible] Commerce; et, M. [illegible] Paléologue, ancien am[illegible] Russie, ont été nommés plénipotentiaires à la conférence de la paix. Ils remplacent MM. Clémenceau, Pichon, Klotz et Tardieu. M. Jules Cambon demeure le cinquième membre de la délégation de la paix.

—o—

Foch, Joffre, Buat, Pétain, forment le conseil de guerre

Paris.—D'après les dernières nouvelles, les maréchaux Foch, Joffre et Pétain, ainsi que le major-général Buat, chef d'état-major, formeront le nouveau conseil suprême de la guerre français. Le conseil sera sous la présidence du ministre de la Guerre. Le maréchal Pétain sera vice-président et commandant en chef des armées françaises, en temps de guerre.

—o—

Des appointements plus élevés

Paris.—Plusieurs députés de la Chambre française demandent que leurs appointements soient augmentés. Ils ont actuellement 15,000 francs par an et veulent élever leurs appointements à 25,000 ou à 30,000 francs. Ils disent que cette augmentation s'impose et que le coût très élevé de la vie l'exige.

Les députés sont allés voir M. Millerand, pour exposer leurs griefs. Les ministres du cabinet reçoivent 60,000 francs par an, le président du conseil reçoit 70,000 francs et le président du Sénat reçoit 75,000 francs.

—o—

Un tunnel à travers le Mont Blanc

Chamonix, Suisse.—Des ingénieurs français et italiens sont arrivés ici pour étudier la possibilité de percer un tunnel à travers le Mont Blanc. Ce tunnel unirait directement la France à l'Italie. Ce projet, qui était pendant depuis plusieurs années, semble maintenant prêt d'en venir à réalisation, vu que les deux gouvernements ont voté les crédits nécessaires pour commencer le travail. La France donne 45,000,000 de francs et l'Italie 40,000,000.

—o—

Ceux qui ont sauvé la situation

Les socialistes et les radicaux, avant les élections, ont voulu donner un échantillon de la liberté des soviets qu'ils préconisaient. Pour avoir la liberté de parler seuls et museler tous les hommes d'ordre qui voulaient sauver la France des tentacules de ces francs-maçons vendus au bolchevisme et à l'Allemagne, ces bons apôtres avaient imaginé tout simplement de fomenter la grève des imprimeurs afin d'empêcher la publication des journaux défenseurs de l'ordre.

Ils avaient oublié une chose. C'est que le personnel de la *Croix* de Paris, n'est pas la chose de l'Internationale sans Dieu et traitre au besoin à la patrie. C'est ce qui fait que les journaux d'ordre, au nombre de près de cinquante, ont pu se fusionner en une seule feuille, la *Presse de Paris*, imprimée par le personnel et les presses de la *Croix* et qui était, chaque jour, comme une mosaïque faite des articles de fond de tous ces journaux et des principales nouvelles.

Et c'est ainsi que la situation a été sauvée.

Les élections faites, les grévistes sont rentrés dans les ateliers après avoir perdu un mois de salaire, mangé de la misère, et sans obtenir d'augmentation de salaire. Et voilà quel service l'Internationale leur avait rendu en faisant d'eux l'instrument aveugle et inconscient des desseins du socialisme.

Une fois de plus, on touche du doigt la nécessité de groupements ouvriers catholiques à dresser en face des entreprises révolutionnaires du tiers-ordre maçonnique qu'est l'Internationale.

—o—

Canonisation de Jeanne d'Arc le 23 mai

Rome.—La cérémonie de la canonisation de Jeanne d'Arc aura lieu le 23 mai prochain avec grande solennité, selon une nouvelle du Vatican.

On est à préparer des quartiers spéciaux pour recevoir les milliers de pèlerins français qui viendront à cette fête.

La canonisation sera précédée de plusieurs béatifications, entre autres celle de Olivier Plunkett, archevêque d'Armagh et Primat d'Irlande.

—o—

L'aménagement touristique de l'ancien front

Paris.—Le gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi autorisant l'Office national du tourisme à contracter un emprunt de 60 millions de francs.

Le produit de cet emprunt servira à l'édification d'hôtels dans l'ancienne zone des armées et à la création d'un service complet d'automobiles pour les visites des touristes sur les anciens champs de bataille.

—o—

Les nouveaux territoires belges

Bruxelles.—Les territoires de Malmedy et d'Eupen, qui avaient été annexés à l'Allemagne mais qui furent remis à la Belgique le 10 janvier d'après le traité de paix, sont maintenant sous la souveraineté entière de la Belgique. Le commissaire royal qui administrera ces districts est à prendre des mesures pour faire rendre la transition plus acceptable aux habitants et l'on n'ira pas contre les coutumes des habitants, déclare-t-on.

—o—

WASHINGTON.—Le président Wilson demandera au Congrès d'autoriser un prêt de $150,000,000 à l'Autriche, à la Pologne et autres pays européens, aussi à l'Arménie, pour se procurer des vivres.

NOUVELLES DE PARTOUT

PARIS.—Le président Poincaré, accompagné de M. Millerand et du maréchal Foch, a remis la croix de guerre aux villes belges de Furnes, Nieuport, Dixmude et Ypres. Le roi Albert a reçu le président à Furnes et les deux chefs d'Etat ont été acclamés partout par d'immenses foules.

—Le gouvernement allemand a envoyé une note à Paris essayant une fois de plus de décider les Alliés à renoncer à l'exécution de l'article 228 du traité de paix concernant l'extradition des personnes accusées d'actes commis en violation des lois et coutumes de guerre.

—Le maréchal Foch sera reçu membre de l'Académie française le 5 février. M. Raymond Poincaré répondra au discours du maréchal.

—Les aviateurs de Paris se sont organisés en union. Ils veulent un salaire minimum. Le lieutenant Antonin Murcial est leur président.

—Le gouvernement a officiellement démenti les rumeurs voulant que le maréchal Foch aille à Varsovie en mission militaire.

ROME.—Une dépêche de Rome apporte la nouvelle que Monsignor Ernesto Philippi, secrétaire de Son Excellence le Délégué Apostolique au Canada, a été nommé secrétaire du nonce papal au Chili, Monsignor Alosi Massela. La nouvelle n'a pas encore été confirmée à Ottawa.

FIUME.—Une dépêche de Belgrade dit que le gouvernement yougo-slave a décidé d'accepter l'ultimatum envoyé par les Alliés au sujet du règlement de la question de l'Adriatique.

BERLIN.—Mathias Erzberger, le ministre des Finances dans le gouvernement allemand, a été blessé d'un coup de révolver par un étudiant alors qu'il sortait du Palais de Justice.

LONDRES.—Jamais le coût de la vie n'a été ici plus élevé. Des statistiques fournies par la "Gazette du Travail" indiquent que tout ce qui se vend au détail, le vêtement, le combustible, la lumière même aussi bien que la nourriture est à un prix de 125 pour cent plus élevé qu'en juillet 1914. La nourriture seule, le 1er janvier 1920, coûtait 136 pour cent plus cher qu'avant la guerre.

MADRID.—Le ministre de la guerre a introduit un bill à la Chambre des Députés, fixant l'effectif de l'armée permanente de l'Espagne à 216,649 hommes.

BUDAPEST.—Le vote donné aux élections de dimanche et de lundi par toute la Hongrie est d'à peu près 95 pour cent en faveur de la monarchie. On se demande maintenant qui sera roi de Hongrie. Sera-t-ce un prince de la maison des Hapsbourg, un membre des familles régnantes d'Europe ou un milliardaire américain?

VIENNE.—Les épidémies font des ravages dans l'Europe orientale. Vienne et Budapest souffrent de l'influenza, la Silésie et la Tchéco-Slovachie ont la peste, et il y a une épidémie de typhus en Ukraine et en Pologne.

BRUXELLES. — Une autorisation unanime a été donnée au gouvernement par la Chambre des Députés, de faire un emprunt de cinq milliards de francs.

PRINCE-ALBERT

Au marché aux animaux

... deux à trois mille bêtes à corne ... sont passées au marché aux animaux ... cet hiver, bien qu'il ne soit pas ... achevé. Il avait d'abord été ... de le tenir fermé pendant les ... d'hiver, car l'on ne s'attendait pas à un grand mouvement pendant cette première saison.

... animaux passés par le marché ... tous en excellente condition ... établi une bonne réputation au ... du nord de la Saskatchewan. ... espérer qu'il y aura une ... demande lorsque le marché ... pleine activité dans le cou... de l'année.

... Ross, de la division des animaux du département de l'agriculture ... été envoyé au marché de Prince-Albert pour y acheter des animaux ... être revendus aux fermiers ... est établi d'une façon ...

... plusieurs modes différents, ... et l'éleveur, d'acheter ... du département; 1er, ... pour les femelles demi-... à crédit, le montant du ... dépassant pas $500, ou 75 ... le montant ne dépassant ... pour les génisses, crédit ... tiers du prix de l'animal ... $500; 4e, pour les taureaux ... et les verrats par ... de 50 p.c. Les anciens ... obtenir crédit jusqu'à ... de la valeur sur les ...

Expocition avicole

... avicole, qui se tiendra ... 12 février, s'annonce comme ... succès. De tous les ... environs arrivent des demandes d'informations et l'annonce ... exposants. Saskatoon a ... d'envoyer 200 volatiles.

... nombreux prix sont offerts ... différentes espèces de volailles ... œufs.

... Grant, de Saskatoon, et C. ... de North Battleford, seront juges pour les volatiles. W. ... de la station expérimentale de Rosthern, sera le juge pour ...

Pas d'influenza

Il n'y a absolument aucun cas d'influenza en ville. Plusieurs cas suspects ont été l'objet de surveillance mais on a constaté qu'il s'agissait de simples rhumes. Les voyageurs venant de Chicago et autres points des Etats-Unis affectés par l'épidémie sont examinés avec soin.

Choeur d'hommes

Un choeur d'hommes vient d'être formé dans la ville. Les officiers de la nouvelle organisation sont: président, H. Barker; vice-président, J. A. Fortin; directeur musical, J. W. Buckler; secrétaire-trésorier, E. J. Edwards; bibliothécaire, H. Eldridge. Parmi les membres du comité exécutif, nous relevons le nom de G. Carrier et dans le comité des programmes celui de J. S. Casgrain.

Le choeur compte déjà une vingtaine de membres et a commencé à s'exercer en vue d'un concert qui sera donné prochainement. Les personnes désirant faire partie de l'organisation sont priées de s'adresser au secrétaire ou au directeur musical.

—MM. J. Vincent et C. Robitaille sont partis pour Los Angeles, Cal., où leur famille les a devancés.

—La Cour du banc du roi s'est ouverte hier matin, sous la présidence du juge Macdonald. Elle a devant elle 24 affaires criminelles et 18 affaires civiles.

MARCELIN, Sask.

—M. Isidore Daoust et M. Porlier, Sr, ont un grand succès cet hiver avec leurs poules. Ce dernier a levé les œufs tout l'hiver à la douzaine. M. Daoust, avec 17 Plymouth Rock, pur sang, dont douze poulettes, a eu, en décembre, une moyenne de 5 œufs par jour et janvier lui a fourni 248 œufs, soit 8 par jour. Et quelle belle viande! Songez que ces oiseaux fournissent de 5 à 8 livres pièce pour les femelles et qu'un coq de 9 mois pèse 10½ livres vivant. Si on ne le croit pas, qu'on vienne voir.

—M. Honoré Ouellette a été très heureux, samedi soir, de voir arriver sa femme et ses dix autres enfants en bonne santé. Il en avait deux autres avec lui. Voilà une famille canadienne: douze enfants! Nous souhaitons à ces nouveaux citoyens de Marcelin plein succès et bonne santé.

—Le 24 janvier, M. Paul Verrault apportait au baptême son 9ème enfant, Marie-Ange. Parrain et marraine, M. et Mme Edouard Wattier.

—Le vingt-cinq, c'était au tour de M. J. L. Landry, avec Joseph-Alfred-Albert, son 7ème enfant; parrain et marraine, M. et Mme Alfred Paré, de Prince-Albert.

La soirée de cartes du 4 février est remise au 9. On est à préparer de jeunes enfants pour des chants variés.

DELMAS, Sask.

M. l'abbé Basile Prince, curé de St-Léonard d'Aston (Nicolet) Qué., est mort subitement la semaine dernière d'une attaque d'apoplexie. M. l'abbé Prince est le frère de M. Joseph Prince, cultivateur, de Delmas. Il était âgé de 66 ans et curé de St-Léonard depuis une vingtaine d'années. Toutes nos condoléances à la famille.

"Les Amis de la bonne presse"

La souscription du Comité de Blaine-Lake atteint $100

A la liste des souscripteurs du Comité de Blaine Lake, publiée la semaine dernière, nous sommes heureux d'ajouter le nom de M. Edmond Trottier, souscription de $25. M. François Conan a aussi souscrit $10 au lieu de $5. Ce qui porte à $100 le montant souscrit à date par cet actif comité des "Amis de la bonne presse".

Les Mennonites de la Saskatwan émigrent dans l'Amérique du Sud

Les Mennonites de la Saskatchewan, prétendant que le gouvernement fédéral n'a pas adhéré aux termes du contrat signé avec eux en 1873, ont décidé définitivement d'émigrer dans l'Amérique du Sud. Les premiers membres de la colonie avaient obtenu du gouvernement un document légal leur accordant certaines exemptions en accord avec leurs croyances religieuses. Ce document a été répudié par Ottawa. Leur religion leur interdisant de se défendre devant les tribunaux, ils préferent abandonner le pays. Des dispositions sont prises pour la vente de leurs propriétés et de leurs animaux.

La "Police montée du Nord-Ouest" devient la "Police montée canadienne"

Ottawa.—Samedi dernier à minuit, la police fédérale telle que constituée actuellement a cessé d'exister et son personnel a été absorbé par la Police montée royale canadienne, le nom de la Police montée du Nord-Ouest se trouvant en même temps modifié.

Les quartiers généraux de la nouvelle organisation seront à Ottawa. Le commissaire Perry en a la haute direction.

En ce qui concerne la police montée, le seul changement est dans le titre, qui substitue "canadienne" à "du Nord-Ouest" et dans le transfert des quartiers généraux de Régina à Ottawa.

La division d'Ottawa de la police montée canadienne gardera l'unifirme bleu. En dehors de la capitale, tous les détachements porteront les capotes rouges si populaires dans les provinces de l'Ouest.

Les délégués canadiens sont arrivés à Paris

Ottawa.—Un câble reçu par le gouvernement samedi annonce l'heureuse arrivée à Paris des délégués canadiens à la réunion du comité international du travail MM. F. A. Acland, sous-ministre du travail, et Tom Moore, président du congrès des métiers et du travail.

MARCHE AUX GRAINS PRINCE-ALBERT

BLE

No. 1 Nord	$1.92
No. 2 Nord	1.89
No. 3 Nord	1.84
No. 4 Nord	1.76
No. 5 Nord	1.65
AVOINE	$0.95
ORGE	$1.50
FOIN, non pressé	$16.00 à $18.00
MOULEE, 100 livres	2.60
SON, 100 livres	$2.25
BEURRE, la livre	55 à 65c
ŒUFS, la douz	65 à 75c
POMMES DE TERRE	$1.75 à $2.25
POULET, la livre	25 à 30c
PORC, la livre	23c
BŒUF, la livre	13c
MOUTON, la livre	20c

MARCHE AUX BESTIAUX de Prince-Albert

(P. Burns & Co.)

Bouvillons de choix	9 à 11
De boucherie	8 à 9
Génisses	7 à 9
Vaches	4 à 8½
Communs	4 à 5
Conserve	3½ à 5
Bœufs	4 à 8½
Taureaux	4 à 7
Veaux	5 à 8½
PORCS	
De choix	17 à 17½

MARCHE AUX BESTIAUX de Winnipeg

Bouvillons de boucherie, de choix, 12.00 à 12.50; bons, 9.50 à 10.00; moyens, 6.50 à 7.50.

Génisses de boucherie, de choix, 11.00 à 11.50; assez bonnes, 9 à 9.50. Vaches de boucherie: de choix, 9.50 à 10; assez bonnes, 7 à 8; moyennes, 5 à 5.50; conserve, 4 à 5; vaches laitières, $75.00 à $100.

A engraisser, 10.00 à 10.50; bons, 9.50 à 10.00; assez bons, 5.75 à 6.50.

Taureaux, de choix, 8.50 à 9.00; bons, 7.00 à 7.25; communs, 5.75 à 6.00.

Bœufs: de choix, 7.00 à 8.00; assez bons, 6 à 7.00; moyens, 5 à 5.50; communs, 4.00 à 4.75.

Veaux légers de choix, 12 à 15.00; pesants de choix, 9.00 à 10.00.

Moutons de choix, 16.00 à 12.00; agneaux de choix, 14.50 à 15.50; brebis de choix, 12.50 à 13.00.

Porcs de choix, 19.00; pesants 17.00; truies, 15; verrats 12.50 à 13.00; légers, 16.75 à 17.25.

MARCHE AUX GRAINS de Winnipeg

AVOINE No. 2 C.W., 95⅜; 3 L.W. 93⅜; 1 fourrage 89⅞.

ORGE—No. 3 C.W., 182⅝; 4 C.W., 149⅝.

SEIGLE 2 C.W. 181¼.

LIN—No. 1 N.W.C., 514; 2 C.W., 498; 3 C.W., 464.

GRIPPE ET INFLUENZA. M. Chas. Grunskhe d'Alpena, Mich., écrit: "L'épidémie d'influenza s'est déclarée à nouveau: quelques jours avant Noël elle s'était un peu ralentie.—Le Novoro du Dr. Pierre a rendu de merveilleux services pendant l'épidémie. —Il y a eu bien des cas de mort tous les jours, mais aucune des personnes qui employait le Novoro n'a succombé à la maladie.—Ce vieux remède herbeux a établi un record durant la dernière épidémie d'influenza et de grippe. De semblables rapports nous sont parvenus de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis. Le Novoro du Dr. Pierre est un remède constitutionnel; il agit sur tous les organes vitaux les incitant à accomplir leur action normale; il stimule la digestion et élimine les matières viciées hors du système. Par cela, le sang est rendu vigoureux, plus fort, plus riche et plus pur.—La grippe et l'influenza trouvent leurs victimes parmi les personnes dont le sang n'est pas en bonne condition, et ne peut pour cette raison, n'offrir qu'une faible résistance. Fortifier et régénérer le sang, garantit immunité contre la grippe et l'influenza. Le Novoro du Dr. Pierre ne peut pas être obtenu dans les pharmacies. Il est distribué au public, directement par des agents spéciaux. Pour autres informations, s'adresser au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livré exempt de droits au Canada

PETITES ANNONCES

Vingt-cinq mots ou moins, 25 sous. Un sou par mot supplémentaire. Quatre insertions pour le prix de trois. La copie devra être écrite très lisiblement et être accompagnée du prix de l'annonce.

ON DEMANDE DES HOMMES pour couper du bois de corde d'épinette verte; $2.25 la corde, pas fendu. Chantier à Crutwell. S'adresser à la Prince Albert Fuel Co., Ltd., ou à William Moore, contremaître, Crutwell, Sask.

A VENDRE.—Plusieurs chars de bois de corde, cyprès de première qualité. Expédition faite de McDowall, près de Prince-Albert. Prix avantageux. S'adresser à Denis et Desmarais, Vonda, Sask. 46—49

TROUVEE.—Une vache noire marquée OO ou encore OD avec un veau. S'adresser à A. Omelan, 17-45-17 3ème Ouest, Highgate, Sask. 48—49

TERRE A VENDRE ou à louer à 10 milles au nord de Prince-Albert. 23 acres de faits et 40 acres pouvant facilement être cassés. Cette terre est située à un mille de l'école et à 3 milles de l'église de White Star. Conditions de vente faciles. S'adresser au gérant du *Patriote*. 48—51

INSTITUTRICES canadiennes qualifiées de la Saskatchewan désirent école, centre canadien français préféré. S'adresser au gérant du *Patriote*. 48—51

ON DEMANDE immédiatement une institutrice pour école séparée catholique, munie d'un certificat de seconde classe et sachant parler et enseigner le français. Salaire, $1,000 par année. S'adresser à C. J. Cunningham, Sec.-Trés. de la commission scolaire de l'école séparée catholique, Boîte 289, North-Battleford, Sask. 48—51

JEUNE DAME française donnerait leçons de français. Mme Jaspar, 103 11ème rue est. 48-49 p

"Foyer de la Bienheureuse Jeanne d'Arc". Cette institution a été établie spécialement pour pensionner les jeunes filles travaillant à Winnipeg et même pour celles qui n'y sont que de passage.

Les Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie en ont la direction.

Toutes celles qui viendront chercher un abri sous notre toit seront les bienvenues et nous prions les prêtres et toutes les personnes qui connaissent des jeunes filles venant s'établir à Winnipeg de leur faire connaître notre maison et de leur donner notre adresse.

Pour plus amples renseignements s'adresser à la Révérende Mère Supérieure des Franciscaines Missionnaires de Marie, 139, Jarvis Ave., Winnipeg.

N.B.—Nous faisons aussi des ornements et le linge servant au Culte divin. Toute commande sera reçue avec le plus grand plaisir et nous nous efforcerons de donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien encourager notre maison et nos œuvres.

PERDU.—Un bœuf noir de 18 mois, marqué I à l'épaule droite. Dix piastres de récompense à celui qui le retrouve et le fait savoir à Paul Blondeau, Domrémy, Sask. 48—49 P.

ON DEMANDE. — Institutrice ou instituteur diplômé et ayant de l'expérience est demandé dans un centre canadien-français. Pour informations s'adresser à Léger Boutin ou à A. Rock, Secrétaire, Domrémy, Sask. 48—51

ON DEMANDE une institutrice bilingue qualifiée pour la Saskatchewan, devant enseigner dans District Ste-Marthe No. 154. Entrée en fonction, le 1er avril. S'adresser à François Hudin, Ste-Marthe, via Rocanville, Sask. 48—55 P.

Terre à vendre

Une demi-section à deux milles de l'église dans un centre français, à vingt milles seulement de Prince-Albert, à trois milles de la crêmerie d'Henribourg, et à deux milles de la fromagerie d'Alberville. 160 acres en foin. Bonnes bâtisses et eau de première classe en abondance. Avec ou sans roulant. Ecrire à J. E. PAINCHAUD, Albertville, Sask. 1 mars P.

ON DEMANDE à acheter un ou deux chars de piquets de clôture en saule. S'adresser à l'"Elévateur des Fermiers" de Vonda, Sask. Spécifier la grosseur minimum et le prix. 46—49

ON OFFRE pour adoption un gros garçon de six semaines en excellente santé. Pour informations s'adresser à la Révérende Sr. Supérieure de l'Hôpital Notre-Dame, North-Battleford, Sask. P.O. Boîte 36. 45—48 P.

A VENDRE.—Une bonne ferme dans un centre canadien français, contenance 390 acres dont 330 en culture, le reste en pâturage foin et bois, 100 acres prêts à semer. Situé à un demi mille d'une gare, 1 mille d'une église et d'un couvent. Vendrait avec tout le matériel de culture et les animaux, s'adresser au Gérant du *Patriote*. 47—50

TERRE A VENDRE dans un centre français, la demi-Est 3-7-17-2, à sept milles de Radville, Sask. Cette terre comprend 320 acres, dont 105 acres en culture, et le tout peut être facilement cultivé, pas de bois ni de broussailles. Prix: $12.50 de l'acre. Pour plus amples informations, s'adresser à H. FILTEAU, Dumas Sask. 49—54 P.

A VENDRE

Demi-section nord de 34 11 O 2, 160 acres en culture. 10 milles de Hawthorne, 14 milles de Broadview, 5 milles et demi à l'ouest de l'église de St-Hubert-Mission. Maison en planche 12x28; écurie en planche 26x32; 3 graineries pour 4,500 minots. Bon puits avec eau abondante. Prix: $30.00 l'acre, comptant, sauf hypothèque de $2,400.00 que l'acheteur peut prendre à son compte. S'adresser à VICTOR LEFEBVRE, Whitewood, Sask. 47—50 p.

A VENDRE dans un centre canadien une section de très bonne terre, presque la moitié en culture. Prix—$20.00 de l'acre seulement. S'adresser à Thomas TRUDEL, Dundurn, Sask. 45—48 P.

INSTITUTRICE ou instituteur canadien demandé. Ecole du village Dumas, Sask. Bon salaire. S'adresser au Rév. Père J. F. Bellenat, Curé. 47—50

A VENDRE

Ferme Bob McCaw, à un demi-mille de St-Hubert-Mission, 185 acres en culture; production en 1919, 1... minots de blé, 2,500 minots d'avoine, 500 minots d'orge et 500 minots de lin. Logement 18x22; écurie 28x..., deux graineries en planche, garage, hangars à animaux pour 70 têtes, etc. Prix: $56.00 l'acre; $5,000.00 comptant, balance en 8 paiements annuels égaux à 6 pour cent. Pour plus amples renseignements, s'adresser à VICTOR E. LEFEBVRE, seul agent pour le propriétaire, Whitewood, Sask. 47—50 P.

Ecole Catholique Séparée du District No. 6

de Prince-Albert, Sask.

J. S. CASGRAIN, Sec.-Trés.

Boîte 323, Prince-Albert.

Prince-Albert, 4 février 1920

Chers Messieurs:

Afin de servir vos meilleurs intérêts, les Commissaires de l'Ecole Catholique Séparée du district No. 6 de Prince-Albert, ont décidé de faire le récensement de toutes les personnes catholiques ayant des propriétés à Prince-Albert, Sask.

Ce recensement est très important, et nous prions respectueusement tous les catholiques qui ont des propriétés à Prince-Albert de bien vouloir remplir la formule ci-dessous et de détailler soigneusement les Nos., Carrés et Lots de leurs propriétés. Découpez le coupon dans la ligne pointillée et adressez-le au Secrétaire de l'Ecole Séparée, Prince-Albert, Sask.

Vous nous rendrez ainsi un service signalé, tout en profitant vous-même **d'une réduction importante sur vos taxes d'école,** lesquelles seront moins élevées chez nous qu'à l'école publique.

Ne remettez pas à demain ce que nous vous demandons instamment, — demain vous oublierez peut-être, — et une cause sacrée en souffrirait.

En notre nom et au nom de tous les enfants catholiques de notre ville, recevez nos sincères remerciements.

Les Commissaires de l'Ecole Séparée,
Prince-Albert, Sask.

FORMULE -- FORM

Lot No.............. Carré (Block)............ Lot de Rivière (River Lot)............
Lot No.............. Carré (Block)............ Lot de Rivière (River Lot)............
Lot No.............. Carré (Block)............ Lot de Rivière (River Lot)............
Lot No.............. Carré (Block)............ Lot de Rivière (River Lot)............
Lot No.............. Carré (Block)............ Lot de Rivière (River Lot)............

Supportez-vous l'Ecole Catholique Séparée?............

Are you a Catholic Separate School Supporter?............

Supportez-vous l'Ecole Publique?............

Are you a Public School Supporter?............

Signé (Signed)............

EN FAMILLE

AUX ENFANTS

Plusieurs concurrents ont eu de grosses distractions ce mois-ci. C'est dommage. Des devoirs très bons par ailleurs, proprement écrits, présentés avec goût, qui auraient sûrement obtenu 10 points, n'en ont obtenu que 9, soit parce qu'il manquait une réponse dans l'exercice I, une phrase dans l'exercice II, soit parce que l'on avait oublié de dessiner le cadran. Des fillettes de la première division n'ont-elles pas même omis entièrement l'exercice II, et deux ou trois de mes chères "grandes" n'ont-elles pas commis l'impardonnable erreur de citer *colon* et *agriculteur* comme "*adjectifs*" synonymes!...

En compensation, j'ai admiré de fort jolis dessins. Il y avait bien ici et là quelques petites aiguilles attardées, ou trop pressées, ou dont les dimensions devaient vraisemblablement rendre jalouse la grande... La plupart pourtant des jeunes dessinateurs ont fait preuve de goût, de justesse de l'œil et d'habileté de la main. Tous mes compliments.

Mes petits amis, en écrivant cette phrase du dernier concours: "les Canadiens sont de bons colons, de braves défricheurs, des agriculteurs courageux", n'ont-ils pas un peu songé, avec reconnaissance, à leurs chers parents et au bel exemple qu'ils reçoivent d'eux? Vous les avez vus à l'œuvre, ce père énergique et cette mère vaillante. Vous avez entendu raconter leurs rudes débuts sur ces terres, leurs sacrifices, leurs privations même... Mais ils voulaient... le bonheur de leurs enfants décuplait leur volonté; surtout, ils étaient chrétiens, et la foi soutenait leur courage.

Ils vous ont appris, ces parents, à aimer le bon Dieu, à parler votre langue, à respecter la terre où germent les riches moissons. Ils ont fait de vous de vrais petits Franco-Canadiens. N'est-ce pas, petits amis, vous saurez toujours vous montrer dignes d'un tel privilège et d'un grand honneur? Vous marcherez à votre tour dans le sillon que l'exemple de vos parents vous trace, et vous mériterez, comme eux, cet éloge: "Oui, comme ses ancêtres, l'habitant canadien est un semeur... et c'est lui qui garde le plus fidèlement les vertus du foyer domestique. C'est lui qui est le plus solide fondement de notre nationalité et la plus ferme espérance de notre avenir."

ANNETTE SAINT-AMANT.

Nos Concours

Chaque mois le *Coin des Enfants* donne des sujets de concours, publie les résultats et distribue des récompenses.

CONDITIONS

Toutes les compositions doivent être écrites à l'encre et porter en tête, très lisiblement, les indications suivantes: *nom, prénom, âge* et adresse du concurrent, ainsi que la division à laquelle il appartient. Elles doivent être expédiées avant le 25 de chaque mois à

Mme Annette Saint-Amant,
"Le Patriote de l'Ouest"
Prince-Albert, Sask.

REMARQUE

Aucun contrôle n'étant établi pour les concours, les parents, maîtres et maîtresses sont priés de ne donner aux enfants que les indications strictement nécessaires, afin que ces exercices soient vraiment utiles aux concurrents.

BUT

Les concours du *Coin des Enfants* ont pour but de fournir aux petits Franco-Canadiens un moyen d'émulation pour mieux apprendre à parler et à écrire leur langue.

La Directrice

Résultats des Concours

1ère Division

10 POINTS

Sara Bélisle (10 ans) *St-Victor*, PRIX. Lucienne Poirier (12 ans) *Willow Bunch* 1ère MENTION; Robert Brisebois (10 ans) *Zénon Park*, 2e MENTION; Arsène St-Pierre (8 ans) *Tessier;* Paul Poirier (13 ans) *Willow Bunch;* Augustina Wilcott (9 ans) et Bernadette Wilcott (8 ans) *Cantal;* Marie-Louise Alary (7 ans) et Arthur Alary (11 ans) *Lac Pelletier.*

9 POINTS

Célina Roy (12 ans) *Dollard*, Blanche Adam (9 ans) *Lafond, Alta*, Cecilia Moquin (12 ans) *Gravelbourg*, Germaine Bachand (12 ans), Irène Marquis (10 ans) *Dollard.*

8 POINTS

Marie-Ange Roy (10 ans) *Dollard*, Cecile Fuette (13 ans) et Gertrude Landry (13 ans) *Gravelbourg*, Jeannette Chagnon (10 ans) *Ferland*

2ème Division

10 POINTS

Anne-Marie Boutin (11 ans) *Boutin* PRIX. Antoinette Marquis (11 ans) *Dollard*, 1ère MENTION, Gabrielle La Haye (11 ans) *Willow Bunch*, 2e MENTION: Lucille Morin (14 ans) *Laflèche*, Cécile Boutin (12 ans) *Boutin*, Donalda Brisebois (11 ans) *Zénon Park*, Béatrice Bélisle (14 ans) *St-Victor*, Marie-Anna Duret (13 ans) *Ormeaux;* Flora Saint-Pierre (12 ans) *Ormeaux;* Adrienne April (13 ans) *Zénon Park;* Gabrielle Dumesnil (15 ans) *Lac Pelletier;* Gérard Tardif (11 ans) et Marguerite-Marie Tardif (9 ans) *Saint-Césaire, P.Q.;* Marie-Jeanne Massicotte (15 ans) *Gouverneur.*

9 POINTS

Claire Morin (15 ans) *Laflèche;* Annette Fontaine (12 ans) *Dollard;* Marguerite Houle (12 ans) *Willow Bunch;* Annette Simard (12 ans) et Juliette Simard (11 ans) *Gravelbourg;* Léontine Bélisle (11 ans) *St-Victor;* Marie-Alice Pelletier (13 ans) *Willow Bunch:* Paul Alary (12 ans) *Lac Pelletier;* Edouard Vallée (11 ans) *Ormeaux.*

Correction des Concours

1ère Division

1.—Combien y a-t-il de jours dans une semaine? Nommez-les.

—Il y a sept jours dans une semaine: Dimanche, lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi.

2.—Combien de mois dans l'année? Nommez-les.

—Il y a douze mois dans une année: Janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre.

3.—Combien de saisons dans l'année? Nommez-les.

—Il y a quatre saisons dans l'année: Le printemps, l'été, l'automne, l'hiver.

4.—Qu'est-ce qu'un siècle?

—Un siècle est l'espace de cent ans.

II

Mettez au pluriel les noms en italique.

Les *Canadiens* sont de bons *colons*, de braves *défricheurs*, des *agriculteurs* courageux. Les deux *Amériques* étaient autrefois peuplées d'*Indiens*. Le Canada renferme dans ses *forêts* vierges des *bouleaux*, des *érables*, des *ormes*, des *chênes*, des *sapins*, des *hêtres*, des *épinettes*, des *pins*. Ses vastes *solitudes* sont habitées par des *ours*, des *orignaux*, des *castors*, des *caribous*, des *renards*, et par beaucoup d'autres *animaux*.

III

Donnez la signification des mots suivants:

CANADIEN: celui qui habite le Canada, qui est né au Canada.

COLON: celui qui occupe une terre nouvelle, qui habite une colonie.

DÉFRICHEUR: celui qui rend propre à la culture un terrain inculte.

AGRICULTEUR: celui qui cultive la terre, qui s'occupe d'agriculture.

FORÊT VIERGE: qui n'a pas été attaquée par la hache de l'homme.

VASTES SOLITUDES: grande étendue de terrain éloigné des habitations humaines.

IV

1.—Qu'est-ce qu'un synonyme?

—On appelle synonymes des mots qui ont à peu près la même signification.

2.—Citez deux adjectifs synonymes dans la première phrase de l'exercice II.

—Brave, courageux.

3.—Donnez un synonyme d'Indien.

—Sauvage.

4.—Trouvez trois noms dont vous donnerez chacun un synonyme.

—Plaisir, joie. Compliment, félicitation. Habitation, demeure.

5.—Trouvez trois adjectifs dont vous donnerez chacun un synonyme.

—Beau, joli. Foncé, sombre. Chagrin, triste.

Devoir de Anne-Marie BOUTIN, Boutin, Sask.

Concours de février

1ère Division

I

Copier l'exercice suivant en soulignant les adjectifs qualificatifs:

Main blanche. Cheveux noirs. Nez droit. Bouche fine. Yeux bleus. Pieds petits. Chat rusé. Chien fidèle. Eau claire. Bon vin. Animal dangereux. Grand arbre. Ciel pur. Prairie verte. Joli jardin. Ecolier soigneux. Pays riche. Léopard féroce.

II

Transcrire au masculin les adjectifs féminins de l'exercice précédent et au féminin ceux qui sont au masculin.

III

Composer trois phrases avec chacun des mots: école, neige, table, instruction, promenade.

2ème Division

I, II, III. *Mêmes exercices que la 1ère Division.*

IV

Mettre la dictée suivante au pluriel.

Le chamois

Le chamois est un bel animal qui vit sur les hautes montagnes. Il est grand comme une chèvre et d'une agilité merveilleuse: d'un bond, il saute par-dessus les abîmes et disparaît avec la rapidité d'une flèche. Pour lui faire la chasse, il faut avoir soi-même une agilité bien grande.

V

Conjuguer à la 1ère personne du singulier de l'indicatif présent et du futur les verbes contenus dans la dictée.

De gentilles lettres

Chère Madame,

Comment vous remercier pour un si beau prix, je ne trouve pas de mots pour exprimer le plaisir que j'ai éprouvé en recevant ce petit paquet. Vite, j'en ai lu quelques pages. C'est si beau, si touchant. Je comprends bien tout ce qui est écrit dans ce livre.

Je vous remercie de tout mon cœur pour cette belle récompense et aussi pour toutes les peines que vous vous donnez pour nous aider à devenir de bons citoyens canadiens.

Gérard TARDIF,
Saint-Césaire, Qué.

Chère Madame,

Je vous remercie beaucoup de mon prix. Je le trouve bien joli; je ne l'ai pas lu encore, mais Maman qui va bien plus vite que moi l'a lu et l'a trouvé bien intéressant, et je vais continuer à bien travailler pour faire des progrès pendant 1920 pour faire plaisir à papa et à maman et à vous chère Madame qui vous donnez tant de peine pour les petits enfants et savez si bien leur faire plaisir.

[illegible]
Lafond, Alta.

Chère Madame,

Je suis une petite fille de dix ans; je me nomme Jeanne Chagnon, et je voudrais être du nombre de vos élèves et prendre part à vos concours. Voulez-vous, ma bonne dame? Si vous voulez m'accepter, je serai très dévouée.

Jeannette CHAGNON
Ferland, Sask.

Chère Madame,

Je viens aujourd'hui vous dire que, comme ma sœur Augustina, je veux prendre part à votre concours, car bientôt Augustina aura ses 10 ans, et elle voudrait bien suivre la deuxième division, et moi je pense pouvoir suivre la première division. C'est si encourageant de vous lire sur le *Patriote*. Ici, souvent, la malle nous arrive en retard, et c'est à qui lirait le *Coin des enfants* la première. De ce temps-ci nous sommes en vacances et le *Patriote* nous intéresse beaucoup.

Vos nouvelles petites amies,

Augustina et Bernadette Wilcott.
Cantal, Sask.

AUX TEMPS LOINTAINS

La vocation de Mionska

Mionska marche depuis longtemps, la forêt lui paraît interminable; n'arrivera-t-elle jamais à Kébec?

L'orage est proche: tout à l'heure il hurlera dans la nuit qui vient. Les arbres ont peur déjà, Mionska entend leurs frissons, et elle tremble aussi, car le murmure de la forêt s'est élevé peu à peu en clameurs de houle. Les sapins se plaignent à en perdre l'âme, ou bien est-ce la voix des "Atchens", condamnés à courir plus vite que le vent qui passent haletants derrière les taillis épais?

La Robe Noire a bien dit qu'il n'y avait ni "Atchens" ni mauvais génies mais il vient d'un autre pays bien lointain!

Ne sait-elle pas que le serpent de feu a tué son frère dont le corps noirci a été trouvé près d'un chêne abattu? Et la mère de son père n'a-t-elle pas été suivie par une colonne blanche, qui rejoignait les nuages et tournoyait lentement sans cesser d'avancer... et à un détour du sentier, la vieille femme a été saisie, étouffée, si bien qu'elle ne bouge plus et ne parle plus depuis qu'on l'a retrouvée, la face contre terre, dans le chemin du Nord!

La Robe Noire est savante, certes, mais elle ne connaît pas le pays, et, bien sûr, pour ce qui regarde les "Mauvais", le sorcier en sait plus long que lui!

Oui! Elle sait beaucoup de choses, la Robe Noire, et Mionska vient lui livrer tous les secrets de son cœur. Elle va lui demander si son rêve est réalisable; si elle a bien compris qu'elle pourrait devenir un jour l'épouse du Grand Dieu Manitou qui dispose des saisons et qui commande au tonnerre.

Ah! si c'était vrai qu'en étant pure, douce et active, elle peut vivre loin des brutalités et des orgies de la Bourgade! Jamais elle ne consentira à suivre le guerrier qui veut la prendre pour femme! Que lui importent la colère de son père et les menaces du guerrier? Elle aimerait mieux mourir que d'épouser l'homme qu'elle redoute et qu'elle méprise.

Et si le Prêtre ne lui permet pas de vivre dans la Maison, où des femmes qui ressemblent aux saintes du Manitou, vivent toutes ensemble en soignant les malades et les petits enfants, la grande chute n'est pas loin, et elle n'a pas peur de la mort.

Infatigable, elle court dans le sentier et elle n'a plus peur du vent: son rêve qui se précise lui donne des ailes.

Enfin, entre les troncs clairsemés, elle aperçoit des feux vagues qui palpitent dans les ténèbres et disparaissent pour briller de nouveau à travers les branches.

Un quart d'heure après, elle frappe chez les Jésuites. Timide et craintive d'abord, elle finit par faire comprendre au Père qu'elle veut entrer dans la Maison du Bon Dieu. Elle sera la plus humble du couvent, tout ce qui ennuie ou fatigue les autres, elle le fera si on lui enseigne comment travailler; elle lui avoue qu'elle a peur de son père, et peur de l'homme qui la poursuit, et elle le supplie de la garder toujours.

Ému de la détresse de la jeune fille, ravi de la délicatesse de cette âme ignorante et exquise, le Père consent à une épreuve de quelques jours.

Mais les jours passent, et les semaines, et les saisons: rien ne rebute Mionka: ni le travail, ni la discipline austère qui courbe la volonté et ligotte cette nature libre et sauvage. La petite âme s'ouvre à la lumière comme une fleur au soleil, et toutes les vertus chrétiennes s'épanouissent dans son cœur de primitive.

Le matin où Sœur Marie, revêtue du costume des converses, prononça ses vœux, le Seigneur, se penchant sur cette âme limpide où son image resplendissait unique et rayonnante, vit que cette âme d'Iroquoise était un pur joyau digne de Lui.

Danielle AUBRY.

EVANGILE

Le Dimanche de la Sexagésime

S. Luc, VIII.

EN ce temps-là, comme le peuple s'assemblait en foule, et qu'on accourait des villes vers Jésus, il leur dit en parabole: Un homme sortit pour semer son grain; et comme il semait, une partie du grain tomba le long du chemin, où il fut foulé aux pieds, et les oiseaux du ciel le mangèrent. Une autre partie tomba sur un endroit pierreux, et le grain, après avoir levé, sécha faute d'humidité. Une autre partie tomba dans les épines, et les épines, venant à croître en même temps, l'étouffèrent. Une autre partie tomba dans une bonne terre, et le grain, ayant levé, porta du fruit et rendit cent pour un. En disant ceci, il criait: Que celui-là entende, qui a des oreilles pour entendre. Ses disciples lui demandèrent ce que signifiait cette parabole, et il leur dit: Pour vous, il vous a été donné de connaître le mystère du royaume de Dieu; mais pour les autres, on ne leur en parle qu'en paraboles, afin qu'en voyant ils ne voient point, et qu'en entendant ils ne comprennent point. Voici donc ce que signifie cette parabole: La semence, c'est la parole de Dieu. Ce qui tombe sur le bord du chemin désigne ceux qui écoutent la parole; mais le démon vient ensuite qui enlève cette parole de leur cœur, de peur qu'en croyant ils ne soient sauvés. Ce qui tombe sur un endroit pierreux représente ceux qui, ayant entendu la parole, la reçoivent avec joie; mais comme ils n'ont point de racine, ils ne croient que pour un temps, et au moment de la tentation ils se retirent. Ce qui est tombé dans les épines figure ceux qui ont entendu la parole, mais en qui elle est ensuite étouffée par les soins, par les richesses et par les plaisirs de la vie en sorte qu'ils ne portent point de fruit. Enfin, ce qui est tombé dans une bonne terre est l'image de ceux qui, ayant écouté la parole avec un cœur bon et parfait, la conservent et portent du fruit par la patience.

Pensée de la semaine

Le chrétien doit être humble: et l'humilité ne consiste pas à se cacher ses talents et ses vertus, à se croire pire et plus médiocre qu'on n'est, mais à connaître clairement tout ce qui nous manque, et à ne pas nous élever pour ce que nous avons, attendu que c'est Dieu qui nous l'a donné gratuitement.

Lacordaire.

L'homme ne peut rester sans agir, sa vie est une aspiration et un mouvement continuels; ne pas agir, pour lui, c'est mourir.

H. Taine.

RECETTES

Paté de foie

1½ livre de foie de bœuf; 3 cuillérées à table de gras; ½ tasse de miettes de pain; muscade, sel et poivre; 1 œuf; 1 cuillérée à table d'oignons hachés; ½ tasse de bouillon; 2 tasses de pommes de terre écrasées.

Lavez et essuyez le foie et puis coupez fin. Faites fondre le gras et ajoutez l'oignon. Lorsque légèrement bruni, ajoutez le foie, et l'assaisonnement jusqu'à ce que le foie change de couleur. Laissez-le refroidir. Attendrissez les miettes de pain dans le bouillon chaud et laissez refroidir. Faites une combinaison des mélanges, ajoutez l'œuf battu, placez dans la casserole et recouvrez de pommes de terre. Faites cuire dans un fourneau modérément chaud, jusqu'à ce que le foie soit tendre et que la couche de pommes de terre soient brunies.

Pain au raisin

Prenez une tasse de lait, deux cuillerées à table de graisse, deux cuillerées à table de sucre, une demi-cuillerée à thé de sel, trois tasses et demie de farine à pain, une demi-tasse de raisins coupés en deux, le quart d'une cuillerée à thé de canelle mêlée avec le sucre, le quart ou un morceau de levain dissous dans deux cuillérées à table d'eau tiède, le jaune d'un œuf. Mêlez le tout comme pour du pain ordinaire; ajoutez une tasse de farine, puis le jaune d'œuf battu léger, puis les raisins et le reste de la farine.

Gâteau pour le café

Beurre, 2 cuillérées à soupe; sucre, ½ tasse; œuf, 1; lait, ¾ de tasse; farine, 1 tasse et ¾; poudre à pâte, 1 cuillérée à thé ½; de la canelle; du sel.

Battez beurre, ajoutez sucre, l'œuf battu, le lait, la farine passée au tamis, la poudre à pâte puis un peu de sel. Mettez le tout dans une casserole peu profonde et saupoudrez le dessus de sucre et de canelle mêlés. Faites cuire dans un four modérément chaud pendant une demi-heure.

BELLEVUE, Sask

Etat-civil de la paroisse de Bellevue pour l'année 1919: Baptêmes, 29; mariages, 6; sépultures, 9.

—M. Joseph Gaudet a conduit au baptême son 2ème enfant: Marie-Aline. Parrain, Wilfrid Gareau; marraine, Mme Wilfrid Gareau.

M. Emery Gaudet a fait baptiser son 2ème enfant: Marie-Gabrielle. Parrain et marraine, M. D. Grenier et sa sœur, Mlle Marie-Louise Grenier, institutrice à Bellevue.

—Ont été élus marguilliers de la paroisse pour l'année 1920: MM. Moïse Poulme, L. N. Gareau, Azarie Gaudet, Hector Gaudet et Roch Lefebvre.

... janvier dernier, M. Oscar ... de M. Moïse Leblanc, conduisait à l'autel Mlle Berthe Lépine, ... M. Maxime Lépine, fermier de la ... indienne de Batoche.

Le 23 janvier dernier aussi, M. ... Leblanc, fils de M. Henri Leblanc, épousait Mlle Blanche Deault, ... M. Léandre Deault, tous deux de la paroisse de Bellevue.

Les deux jeunes ménages se sont ... immédiatement à proximité ... leurs parents, sur leur terre, où ... déjà était préparé. C'est une ... idée qu'ont toutes les vieilles ... de Bellevue de s'emparer ... les terres qu'ils peuvent au..., afin d'y installer leurs enfants ... continuer ainsi avec eux les ... familiales.

... P. Gaudet, qui était en traitement ... le cancer auprès du Dr ... à Marcelin, est venue passer ... chez ses parents. ... dame, malgré ses ... sa faiblesse physique, a ... confiance dans le Dr ... Elle doit retourner prochainement ... à Marcelin finir le traitement ... sera un miracle de la ... sa guérison.

BATOCHE

... janvier dernier, s'éteignait ... du Christ, à l'âge de 21 ans, ... Pierre Parenteau, née Flora ... mariée depuis un an et quelques ... elle avait eu l'année dernière ... grippe espagnole. Elle ne ... relevée. Sa fin a été celle ... Les effets de cette fameuse ... de l'automne 1918 se ... désastreux ici; plusieurs ... de 20 à 40 ans ne peuvent ... relever et la consomption ... rapidement vers la tombe.

—o—

STORTHOAKS, Sask.

—A une assemblée des habitants du village de Storthoaks, il fut résolu que quelqu'un fût nommé pour prendre la charge de correspondant au Patriote. M. J. B. Paradis marchand de bois, accepta cette charge et à l'avenir on s'efforcera de faire parvenir au *Patriote* les nouvelles de Storthoaks aussi régulièrement que possible.

Comme notre bon curé, M. l'abbé A. M. Ferland, est actuellement en correspondance avec un médecin canadien-français désirant s'établir dans l'Ouest, il fut résolu que vu la grande nécessité d'avoir un médecin à Storthoaks, nous ferons tout ce qu'il sera en notre pouvoir pour le recevoir et le placer convenablement, s'il désire se placer dans notre village.

—Dimanche le 1er février nous aurons pour la troisième fois la messe dans la salle supérieure de notre école. Nous devons de la reconnaissance à notre archevêque, Mgr. Mathieu, de Régina, et à notre bon curé qui ont bien voulu nous faire cette faveur de nous donner, dans notre village la messe une fois par mois. Nous sommes convaincus que ce sera un grand pas pour le plus grand bien des âmes, car beaucoup de gens du village qui ne possèdent pas de chevaux se trouvaient dans l'impossibilité de se rendre à l'église paroissiale située à trois milles et demi du village. Depuis les deux mois que nous avons eu la messe au village, nous avons été très satisfaits de l'assistance qui, malgré le froid et la tempête, fut de 96 en décembre et de 110 en janvier.

—Le 4 février, il y aura au village une réception pour les soldats de retour du champ de bataille — une belle marque de reconnaissance envers ceux qui ont voulu sacrifier leur vie pour la défense de la liberté.

—o—

The Languague Question before the Legislative Assembly of Saskatchewan

C'est la brochure du jour, précieuse, indispensable, que tout Franco-Canadien doit répandre autour de lui. Lisez-la et faites-la lire.

Ving-cinq sous franco au Secrétariat de l'A.C.F.C., bureaux du **Patriote de l'Ouest;** la douzaine, $2.50; le cent, $20.00.

Cinq prêtres députés

Cinq prêtres siègent au nouveau Parlement français, quatre à la Chambre des députés et un au Sénat. Ce sont, à la Chambre des députés, MM. les abbés Jules Lemire, chanoine honoraire d'Aix et de Bourges, député et maire de Hazebrouck; Emile Wetterlé, chanoine honoraire de Langres et de Tarbes, ancien directeur du *Journal de Colmar* et du *Nouvelliste d'Alsace-Lorraine*, directeur du *Nouveau Rhin français*, député du Bas-Rhin; Eugène Muller, chanoine de Strasbourg, doyen de la Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg, député du Bas-Rhin; Hapskill, directeur de la *Libre Lorraine*, député de la Moselle.

Au Sénat siège M. l'abbé Collin, chanoine de Metz, et directeur du *Lorrain*. Il y représente une circonscription de l'Alsace-Lorraine.

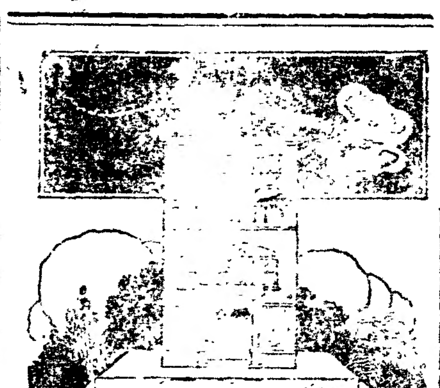
Avec des lutteurs comme l'abbé Wetterlé et l'abbé Collin, avec des philosophes comme l'abbé Muller, les sectaires vont trouver à qui parler.

—o—

Au Congrès des Commissaires d'école tenu à Aylmer, Qué., le surintendant des écoles protestantes du Québec, M. J. C. Sutherland a déclaré que le système scolaire de Québec, avec deux comités, catholiques et protestants, est le seul qui assure la plus complète liberté, le seul qui puisse être cité comme le vrai système dans tout le Canada et les Etats-Unis. Pourquoi ne serait-il pas adopté dans nos provinces? C'est le voeu qui fut exprimé l'an dernier à notre Convention des Commissaires à Régina.

* * *

La loi Volstead décrétant la prohibition nationale aux Etats-Unis est entrée en vigueur le 16 janvier. 1400 agents spéciaux ont été nommés pour voir à l'application de la loi. On calcule qu'il y a encore dans le pays 60 millions de gallons de whiskey. Le transport, l'importation, l'exportation, le trafic, la vente, sont défendus, en plus de la fabrication. Seuls le cidre doux, le vin doux et le vinaigre peuvent être fabriqués.



Il y a partout

de nombreuses épines dorsales qui ont besoin d'être améliorées. Tel de vos amis qui est si irritable et si peu sociable souffre sans aucun doute des nerfs.

Comment est votre épine dorsale? Etes-vous sûr que les

AJUSTEMENTS CHIROPRATIQUES

n'amélioreraient pas votre santé? Les ajustements scientifiques de l'épine dorsale que nous offrons aident la Nature à corriger les dérangements physiques.

WEBSTER & WEBSTER
DOCTEURS DE CHIROPRATIQUE

Nouvel Edifice Manville

Téléphone **2828**

L'Hirondelle de Ponteix

ADRIEN LIBOIRON, Administrateur — 3ème Année.

PONTEIX, SASK., MERCREDI 4 FEVRIER 1920. — No. 5

FETES DU DIMANCHE

Saint Jean de Matha.—Dès son entrée dans le sacerdoce, il conçut le dessein de racheter les chrétiens réduits en servitude chez les Musulmans. A cette époque le nombre de ces malheureux était considérable. Encouragé par le pape Innocent III à poursuivre ce but, il fit plusieurs voyages à Tunis d'où il ramena un grand nombre de captifs.

Sainte Hyacinthe.—Touchée de la grâce divine vers l'âge de trente ans, elle consacra sa vie à soigner les malades, à nourrir les indigents, et donna l'exemple de toutes les vertus.

SOIREE DU 25

Elle a été vraiment intéressante parce que, du tragique au burlesque, elle offrait quelque chose pour tous les goûts, tous les esprits, tous les âges.

1. DRAME.—Les nouveaux décors faits pour la circonstance attiraient tout d'abord l'attention: les arbres naturels prolongeaient agréablement la perspective du panorama, tandis que le château, dressé sur le côté, avec sa tour et ses remparts, donnait une illusion complète: les costumes étaient riches et élégants: les acteurs ayant tous à jouer des rôles qui convenaient à leur caractère ne pouvaient manquer de les bien exécuter. Ils étaient ainsi distribués: MM. B. Guièze, Le chevalier maudit; J. Le Brun, Yvon, le compagnon du chevalier; J. Bleau, le prince régent de Bohême et de Hongrie; E. Carignan, le gouverneur du château; R. Larochelle, le capitaine des gardes; L. Larochelle et J. Mestag, Pichelin et Siroteau; A. Dubourg, le jeune roi prisonnier; G. Cousin, le chancelier du royaume; R. Cousin, P. Cornet, A. Lecasseur, etc., les soldats et laisquenets. De l'avis de tous, ce drame était captivant et bien rendu.

2. LES COMEDIES.—Le réveil du baron Plomby, et les tribulations d'un jardinier, avec ses scènes de Guignol, ont soutenu les rires continuels de l'assemblée. Elles étaient jouées par MM. A. Desautels, R. Cousin, P. Cornet, L. Larochelle, J. LeBrun et Mme Fournier.

3. LA MUSIQUE.—Piano et violon, par Mlle Bleau et M. Béchard était bien exécutée et fort agréable, de même que les chansons de MM. Bleau et Guièze dans les entr'actes et, dans le drame, le duo du chevalier avec Yvon et la romance de l'hirondelle du jeune captif. On n'oubliera pas non plus la longue déclamation le M. Le Brun.

En somme chacun ayant la sagesse d'y prendre ce qui lui convenait, tout le monde s'est retiré satisfait de la soirée. Il faudrait vraiment avoir trop d'esprit pour ne l'être pas, et, vous savez ce que disait Boileau: "L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a!"

ABONNEZ-VOUS AU "PATRIOTE DE L'OUEST", $2.00 PAR AN

D'ailleurs la séance a rapporté, malgré la tempête qui a retenu chez eux bien des gens, plus qu'aucune autre des précédentes, puisqu'après avoir payé les frais considérables d'élévation et d'agrandissement du théâtre il est resté $4 pour les Dames Patronnesses, $22 pour l'hôpital et $20 pour la caisse du Cercle.

Nous sommes chargés de remercier ici les acteurs, leurs parents et leurs amis qui ont bien voulu travailler aux jolis costumes du drame, sans oublier ceux qui n'avaient personne sur la scène, tels que M. et Mme Clerk, qui se sont aussi montrés très dévoués en cela.

AVIS

Vu les demandes qui ont été faites aux membres du Cercle, ces derniers ont l'honneur de prévenir le public qu'ils donneront une nouvelle soirée le jeudi 12 février. Ils répèteront le Chevalier maudit pour ceux qui ne l'ont pas vu, et remplaceront les comédies par une grande pantomime ou d'autres scènes amusantes. Qu'on n'ait pas d'inquiétude à ce sujet, nos acteurs sont capables, on l'a vu, d'une organisation rapide et réussie.

Entrée, 25 cents. Places réservées, 50 cents.

LA BETISE BOLCHEVISTE

L'agence *Union* télégraphie qu'à la gare de Simbirsk, les bolcheviks ont tué, à coups de fusils, le célèbre trotteur russe "Krepich", fils de "Groomduy" et de "Coquette" appartenant à M. Afanassieff.

Les records établis par ce cheval étaient les suivants: 1 kil. ½ en 2 m. 8 s. 3,5, et 4 kilomètres en 4 m. 25 s. (l'un de ces records n'a pas été battu jusqu'ici). Pendant sa carrière, il a gagné 880,000 frs de prix.

Le trotteur fut mis à mort comme étant du "cheval bourgeois"? Cheval bourgeois! Un animal qui était venu à Simbirsk en sabots!

—M. l'abbé Bernard, revenant de Prince Albert et Régina, après une quinzaine de jours d'absence, s'est arrêté à Ponteix, comme le train, juste pour prendre la chapelle portative et a continué son voyage vers Crichton où il était attendu pour la mission.

—Malgré le froid sérieux des 22 et 23, M. Chalifoux, de Gergovia, s'était rendu à Ponteix et a pu ainsi jouir de la belle séance du 25. Il nous enverra certainement du monde à la prochaine.

—M. Adrien Liboiron, assez bien remis pour ne redouter ni la température ni la neige, est allé passer quelques jours avec ses beaux-frères sur le ranch, et a manqué ainsi la visite de son oncle, M. Allard de Wallard.

A NOS ANNONCEURS

La plupart de nos contrats trimestriels termineront le 15 février. Notre collecteur fera donc sa petite tournée la semaine précédente.

Nous espérons qu'il rencontrera partout bon accueil, que tous nos annonceurs continueront leur réclame dans nos colonnes et que d'autres commerçants voudront augmenter leur nombre. A tous *l'Hirondelle* et ses lecteurs seront reconnaissants puisque sans leurs annonces elle serait obligée de plier bagage et d'aller gazouiller sous d'autres cieux!

AMELIORATION.—Elle intéressera certainement d'une façon spéciale les trois quarts de la paroisse. Eh bien! nous sommes en pourparlers avec le Conseil pour l'introduire dans *l'Hirondelle*. Ce serait la publication, au moins en anglais, telles qu'elles sont formulées, des résolutions mensuelles de la Municipalité rurale l'Auvergne.

MARIAGES.—Le 28 au matin, dans la chapelle du Convent où se disent les messes en semaine, M. le curé bénissait le mariage de M. François Michel, un Suisse, avec Mlle Marie Legros, une Belge. Les témoins de ce mariage étaient MM. E. Therrien et Berthe Privé.

—Un autre mariage de cette paroisse avait eu lieu dans la chapelle de Mgr l'Archevêque de Régina, le 17, celui de M. Aimé Thibault avec Mlle Anna Fradette.

UN POINT

Vous pensez que c'est peu de chose! Pourtant, un point de plus ou de moins, peut créer bien des embarras. Ecoutez plutôt la piquante mésaventure suivante:

Un parisien, lors d'un séjour à la campagne, fut mordu à la jambe par un chien d'allure suspecte; effrayé il rentra à Paris et, craignant que le quadrupède ne fût enragé, télégraphia au propriétaire du chien qui l'avait mordu pour savoir si la rage s'était déclarée. Il reçut le télégramme suivant: "Chien mange pas symptômes rage." Hélas! pensa-t-il, si le chien ne mange pas c'est qu'il est bien atteint de la rage. Les angoisses du malheureux sont impossibles à décrire: il se précipite à l'Institut Pasteur, se fait piquer au sérum, etc. Le lendemain, il redemande un supplément d'éclaircissement et reçoit un second télégramme semblable mais avec un point en plus "Chien mange. Pas symptômes rage". Et ce fut un éclat de rire!

BAPTEME.—Joseph-Jean-Chrysostome-Alfred, fils de Léonce Bonneville te Chénier; marraine, Bertha Bonneville.

REPONSE

Métagramme du 21 janvier par Mélide Chapeau: Capon-Japon-Lapon.

DEGEL.—La journée du 28 nous a amené un bon vent chaud qui fait rapidement fondre la neige. S'il persiste quelques jours nous allons revoir circuler les autos.

SCIENCE DE LA VIE

—Inutile de se fâcher contre les choses, elles n'en tiennent pas compte.

—Avec une belle humeur et de la bienveillance on a plus de chance de plaire qu'avec un esprit supérieur sans la gaité.

—Ne jugeons pas les hommes par leurs opinions, mais jugeons-les par leurs actions.

—Il en est de beaucoup d'entreprises comme de battre le briquet: on n'y réussit que par des efforts réitérés et souvent à l'instant où l'on désespérait du succès.

Mme de Maintenon.

Feuilleton du "Patriote de l'Ouest" No. 3

TRIBUNAL D'HONNEUR

par le COMMANDANT DRIANT

[illegible] mon cher [illegible] que c'est très grave, [illegible] insista-t-il. Ce ne [illegible] seulement, il me sem- [illegible] documents *confidentiels* [illegible] connaître quelques [illegible] crois, des *pièces* [illegible] qui, jusqu'au [illegible] de l'arrivée de l'or- [illegible] mobilisation, doivent res- [illegible] pli fermé et scellé. Le [illegible] lui-même en ignore la te- [illegible] C'est mon!...

[illegible] répéta d'Hummel [illegible] C'est l'impres- [illegible] j'en ai ressentie.

[illegible] le colonel ne sait pas [illegible] à Lunéville, [illegible] et moi le savons, [illegible] sans doute. Pour [illegible] été annotées, [illegible] simple enveloppe et [illegible] exposées aux [illegible] vestiaire de bal, il [illegible] été détournées [illegible] coupable, dans un [illegible]

[illegible] c'est bien ce que [illegible]

[illegible] l'ensemble des circons- [illegible] m'avez retracées, [illegible] graves charges [illegible] Mais le cas est [illegible] que l'on puisse [illegible] que ce soit sur de [illegible] présomptions. Il faut [illegible] de prudence, [illegible] le colonel et [illegible] le silence le [illegible]

[illegible] ne croyez pas pos- [illegible] s'agir d'une sim- [illegible] service, doublée d'u- [illegible]

[illegible] vous l'ai dit, mon [illegible] je crois ces piè- [illegible] secrètes. Avant [illegible] n'arrivât au régi- [illegible] quelque temps [illegible] adjoint au colonel, [illegible] sûr que ce sont [illegible] de la catégorie [illegible] la mention: [illegible] *la mobilisation.* [illegible] pourrions nous en [illegible] pourrais aller voir le [illegible] un homme absolu- [illegible] discrétion parfai- [illegible] même pas [illegible] phases de l'aven- [illegible] une grande [illegible] il se résoudra [illegible] *en savoir trop* [illegible] tout ceci, vou- [illegible] 9 heures; dans [illegible] les officiers se réuni- [illegible] *d'honneur*; j'ai jus- [illegible] de causer un moment [illegible] Payen. Nous irons [illegible] le colonel chez lui à [illegible] déjeuner.

[illegible] est à Paris, appe- [illegible] cette nuit.

[illegible] Est-ce que les affai- [illegible] sur la Moselle?... [illegible] pourrait arriver [illegible] trop *longtemps* [illegible] parle?

[illegible] Payen [illegible] avait dit Ma- [illegible] de cette épi- [illegible] paraître irrévéren- [illegible] à un supérieur [illegible] Le lieutenant n'a- [illegible] que tradui- [illegible] dont était [illegible] chef de la comptabilité [illegible] dans l'armée, elle [illegible] l'attachement des [illegible] commandant [illegible] était tout entier à [illegible] de feuilles [illegible] lorsque Mariette, sur un: [illegible] très vague, fit irrup- [illegible] son bureau.

[illegible] très actif et vigou- [illegible] pour la bienveillante [illegible] son commandement, le [illegible] Payen était sourde- [illegible] depuis quelques an- [illegible] maladie du rein, qui [illegible] de renoncer au [illegible] la troupe et de se rési- [illegible] maniement des paperas- [illegible] il n'avait rien abdiqué [illegible] vieux soldats, [illegible] dans son bureau [illegible] de tenue et de [illegible] contrastait avec [illegible] générale des officines [illegible] Célibataire en- [illegible] célibataire régulier, [illegible] auprès de lui sa mère, [illegible] vieille de nonante an- [illegible] n'était plus éloigné [illegible] inventions d'une [illegible] littérature que le cas de [illegible] peau qui, virile- [illegible] de toute ambition, [illegible] la tombe en veil- [illegible] D'une inflexi- [illegible] que révélait le re- [illegible] yeux gris, le comman- [illegible] estimait à son prix le [illegible] de Mariette, et le lieu- *tenant ne s'abusait point en affir-mant* que le major avait une grande *confiance en lui.*

Sans préambule, il tendit au "père Payen" la fameuse enveloppe et lui demanda:

—Mon commandant, qu'est-ce *que c'est que ça?*

Le major ajusta son binocle, et aussitôt:

—Ça? Mais c'est un ordre de *transport.*

Et, achevant d'un coup d'œil l'examen des pièces:

—Ce sont même les ordres de transport qui concernent le régiment. Qu'est-ce que ceci veut dire?

— Et ces pièces, en temps ordinaire, où se trouvent-elles? poursuivit Mariette sans répondre à l'interrogatoire du major.

—Mais chez le colonel, dans l'armoire de mobilisation, l'armoire de fer.

—Sont-elles sous enveloppe ouverte, et vous-même, mon commandant, les aviez-vous déjà vues?

—Non! Les ordres de transport nous sont envoyés scellés par l'état-major de l'armée; ce sont des plis secrets, dont nous ne pouvons prendre connaissance que le décret de mobilisation paru.

En prononçant le mot de *mobilisation*, le commandant s'était levé, très pâle, une lueur dans ses yeux clairs. Il prit le bras de Mariette.

—Alors le colonel est rentré?... Et cette fois-ci, ça y est?

Et comme le lieutenant le regardait, interloqué:

—Ce n'est pas le colonel qui vous envoie? Il n'est pas revenu?

—Le colonel?

—Oui, revenu de Paris? Vous ne savez pas que le colonel a été appelé au ministère cette nuit, d'urgence, par télégramme? Que depuis quelques heures la situation est très tendue avec l'Allemagne?

—On vient de me dire que le colonel était parti pour Paris; mais ce n'est pas lui qui m'a remis ces pièces. Je ne l'ai pas vu et il ignore certainement qu'elles *sont* ici.

—Alors... alors... qu'est-ce que ça veut dire?

—Ça veut dire, mon commandant, que des pièces de la plus haute importance ont été soustraites de votre armoire de fer, et qu'il y a quelque part un traître qui a divulgué les secrets de la mobilisation du régiment...

—Mais comment ces pièces sont-elles entre vos mains?

—J'attendais votre question. C'est le fait du hasard le plus extraordinaire. Ce hasard, mon commandant, permettez-moi de le taire jusqu'à ce que vous ayez fait de votre côté une enquête, car je ne voudrais pas vous incliner *a priori* à des soupçons d'une trop exceptionnelle gravité. Le colonel est absent; vous êtes avec lui responsable de la mobilisation du régiment; je vous remets donc ces pièces que je venais déposer entre ses mains. Dès son retour, j'irai le voir, et si, à ce moment, votre enquête a donné quelques résultats, nous pourrons mettre nos indices en commun et peut-être démasquer le coupable...

Mariette laissa le père Payen abasourdi. Un traître au régiment!.. La mobilisation livrée!.. Ah ça! dans quel temps vivait-on?

Des groupes d'officiers se formaient dans la cour de la caserne, très animés, et le premier mot qu'entendit Mariette rejoignant l'un d'eux fut le mot "guerre".

Le voyage précipité du colonel à Paris, dont la nouvelle venait de se répandre, était un indice sérieux de la gravité de la situation. Le lieutenant Tellier, dont le frère commandait à Toul une compagnie du 156e, venait de recevoir une lettre où on lui disait que depuis deux jours les cantines d'officiers étaient faites, les collections de guerre distribuées aux hommes, la division prête à partir au premier signal. A Pont-à-Mousson, le régiment de dragons avait ses chevaux sellés, les fourgons chargés; on avait affilé les sabres et installé au quartier un dortoir d'officiers; en un quart d'heure, tout le monde était en mesure de sauter en selle.

Et, au ton des conversations, on sentait que l'écho de tout ce branle-bas de combat faisant vibrer ces jeunes hommes, dont quelques-uns peut-être commençaient à douter de leur mission.

Il y avait, ce matin-là, à la salle d'honneur, une conférence sur la question d'Autriche. Elle devait être faite par le lieutenant Brisson, un jeune et brillant officier, tout récemment reçu à sa licence ès lettres — car cette arme que des intellectuels imbéciles présentent comme douée d'une mentalité inférieure, est probablement la plus studieuse et la plus lettrée des corporations. — Dans une péroraison de circonstance, le conférencier, qui était doué d'un réel talent de parole, enleva son auditoire lorsque, montrant dans l'Allemagne l'héritière de Charles-Quint et de ses ambitieuses visées d'hégémonie continentale, il retraça la mission historique de la France et évoqua les devoirs de la politique traditionnelle de l'équilibre...

Chacun sentit en sortant de là que l'on se trouvait à un moment critique de l'histoire, et que *si* l'affaire marocaine n'était qu'un accident contingent, elle n'en resterait pas moins le signe avant-coureur d'une échéance désormais fatale...

* * *

Dès l'après-midi, et sans attendre le retour du colonel, le commandant Payen commença son enquête.

En dehors de Féligny, l'officier adjoint, trois hommes avaient régulièrement accès dans le bureau du chef de corps: le sergent Randoni, sous-officier rengagé, et deux soldats secrétaires.

Il était naturel que les recherches fussent commencées par eux.

Sous le prétexte très plausible d'une question de mobilisation, le major les fit venir, les interrogea, agençant adroitement ses demandes, cherchant à surprendre le faux-pas, à provoquer la contradiction qui serait pour lui le fil conducteur. Il ne tarda pas à se convaincre que les deux secrétaires n'avaient jamais eu une pièce importante entre les mains et connu des secrets de la mobilisation, autre chose que l'ordinaire broutille.

Le sergent, homme de confiance du colonel, lui parut en revanche très au courant sur certains points; il était même beaucoup plus renseigné que ses fonctions ne l'y autorisaient. Bien que répugnant de prime abord à soupçonner la loyauté d'un vieux serviteur qui avait au régiment l'estime *de tous*, le major résolut de serrer l'enquête de plus près... et quelle ne fut pas sa stupeur d'apprendre que, cinq ou six jours auparavant, Randoni avait été vu dans le bureau même du colonel ayant à la main la clé de l'armoire de fer.

L'un des secrétaires *affirmait* sans hésitation que c'était bien de cette clé qu'il s'agissait, car il avait vu la semblable entre les mains du major: elle avait un anneau de cuivre et une plaquette en nickel sur laquelle était gravée la lettre M.

Sans paraître attacher d'importance à sa question, le père Payen interrogea le vieux sergent. A quelle époque avait-il eu en sa possession cette clé qui se trouvait ordinairement dans le tiroir central du bureau du colonel?

Randoni était le type du serviteur à la fois dévoué et borné. Rond-de-cuir depuis quatre ans, il n'en avait pas moins de beaux états de services, et quand il mobilisait sa "batterie de cuisine", comme disaient les secrétaires, il étalait sur sa poitrine la médaille militaire et deux médailles coloniales avec l'agrafe: Soudan et Maroc. De taille moyenne, râblé, brun, les yeux enfoncés et le nez en bec d'aigle, il ne connaissait qu'une chose, l'ordre reçu, sans qu'on fût bien certain, en le lui donnant, qu'il était toujours bien compris.

La question du père Payen le troubla visiblement.

—Oui, fit-il, mon commandant, j'ai eu cette clé la semaine dernière...

—Où l'avez-vous prise?

—Dans le tiroir du colonel.

—Vous saviez qu'elle était là?

—Le colonel lui-même m'avait montré où elle était, parce qu'en son absence nous avions parfois besoin des états de réquisition des automobiles qui sont dans la même armoire.

—L'avez-vous gardée longtemps?

Le sergent eut une nouvelle hésitation et, faisant comme un effort pour répondre:

—Deux jours, mon commandant.

En même temps, il tournait la tête à droite et à gauche désespérément, comme s'il eût voulu invoquer un témoignage dont il n'osait parler.

—C'est bien, Randoni, c'est tout ce que je voulais savoir.

Et le major congédia le vieux sous-officier.

—Randoni traître, monologua-t-il quand il fut parti, c'est invraisemblable... Il est *marié*, sans besoins, sans vices, mais le fait d'avoir gardé deux jours la clé de l'armoire de fer est impardonnable et mérite une sanction. Je vais le boucler. J'arriverai mieux à démêler toute cette histoire quand il sera sous clé...

Et au moment où le sergent Randoni allait rentrer chez lui, deux adjudants l'arrêtèrent sur l'ordre du major et, sans lui donner d'explications, le conduisirent à la prison des sous-officiers.

* * *

—Mon lieutenant, il y a réunion des officiers à 6 heures, au quartier.

Les premières lueurs du jour filtraient à peine à travers les rideaux, et d'Hummel dormait encore d'un sommeil de plomb quand la voix d'un caporal de sa compagnie lui jeta cette phrase à travers la porte.

—A 6 heures!... ce matin, bredouilla l'officier en se frottant les yeux.

—Oui, mon lieutenant... C'est une note du colonel qu'il a envoyée au poste de police... Il vient de rentrer...

Le colonel vient de rentrer! Ces quelques mots jetèrent d'Hummel en bas du lit plus rapidement que ne l'eût fait une douche imprévue.

Un moment plus tard, la salle d'honneur du régiment qu'éclairait à peine un jour blafard se remplissaient d'officiers accourant un peu effarés, en tenue du matin hâtivement endossée, et la même idée imposait à tous les nouveaux venus successivement la même question:

—Eh bien! le colonel arrive de Paris? On mobilise?...

(*A suivre*)

Faites faire vos impressions au "Patriote"

Annoncez dans le "Patriote"

Que devient l'Eglise?

VIII

DANS LES SIECLES DE FOI

Nous avons vu, dans un des articles précédents, que la fin principale de l'Eglise était, par rapport aux fidèles, de pourvoir à leur bien spirituel; et que leur bien-être temporel ne la regardait que secondairement, et par voie de conséquence. Se fondant là-dessus, l'Eglise Romaine fait une obligation stricte à tous ses ministres d'enseigner d'abord à tous les fidèles les vérités religieuses, et de les instruire de leurs devoirs de chrétiens. Et puis, elle leur rappelle que la charité les oblige à conseiller et à diriger leurs ouailles dans les affaires temporelles, autant que leurs connaissances et leur expérience le leur permettent, sans que les dites ouailles soient d'ailleurs obligées le moins du monde à suivre les avis et les conseils de leurs pasteurs en ces matières, à moins qu'elles ne touchent aux obligations religieuses. Car, il est évident que les obligations religieuses, enseignées par l'Eglise Romaine, et dont nous avons énuméré les principales un peu plus haut, ont des répercussions immédiates dans les affaires temporelles.

Si, par exemple, quelqu'un a fait tort à son prochain, c'est le devoir du prêtre catholique d'avertir le coupable, non seulement de cesser son injustice, mais de la réparer, autant que les circonstances le lui permettent. Et, qu'on ne dise pas qu'ici le riche semble favorisé au détriment du pauvre; car, si une injustice est toujours une injustice, et toujours coupable, d'après tous les théologiens catholiques, cette injustice constitue une faute beaucoup plus grave, si elle est commise par un riche au détriment d'un pauvre, que si elle est commise par un pauvre au détriment d'un riche; et l'obligation de la restitution est aussi beaucoup plus stricte dans le premier cas que dans le second.

D'un autre côté, si l'Eglise catholique recommande au pauvre de souffrir ses maux en patience, et de les considérer comme des épreuves destinées à lui mériter la vie éternelle, elle rappelle aussi aux riches qu'ils ne doivent pas se contenter de ne pas commettre d'injustices, mais que, de quelque manière qu'ils aient acquis leurs richesses, ils sont obligés de les partager avec les membres souffrants de Jésus-Christ, qui sont les pauvres. La parabole du chameau passant par le trou de l'aiguille est souvent rappelée et commentée dans les chaires catholiques. Or, chacun sait que "Le trou de l'aiguille" était une porte de Jérusalem, si basse et si étroite, que les chamaux, pour y passer, devaient ployer les genoux, et être préalablement déchargés de tout le bagage qu'ils portaient. De même le riche, s'il veut entrer dans le royaume des Cieux, doit humilier son orgueil, en se regardant comme le frère des pauvres, et en se débarassant à leur profit de ses richesses superflues.

Dans les siècles de foi, les riches avaient un moyen bien simple et bien facile de satisfaire à cette obligation: c'était de doter les églises et les monastères. Des revenus de ces dons, les moines ne pouvaient rien prendre pour eux-mêmes, sinon ce qui leur était strictement nécessaire pour vivre *pauvrement;* et les prêtres en charge des églises, non mariés et n'ayant point de famille, avaient défense absolue de se servir à des usages profanes les revenus de leurs bénéfices: tout ce qui ne leur était pas nécessaire pour vivre honnêtement, devait être distribué aux pauvres. De sorte que la presque totalité des revenus des monastères, et la plus grande partie de ceux des églises, étaient employés au soulagement des pauvres. A chacune des églises et à chacun des monastères dont la France et l'Angleterre étaient alors couvertes, étaient annexées des maisons de refuge, ou de distributions, où la table était toujours servie, pour les pauvres et les voyageurs, qui y recevaient, avec les secours matériels, les avis, les conseils et les consolations dont ils pouvaient avoir besoin. En outre, des secours étaient distribués a domicile, pour les pauvres honteux et les malades, qui n'osaient ou ne pouvaient venir les chercher à l'église ou au monastère.

Aussi, à cette époque arriérée, en temps normal, le pauvre miséreux et dénué de tout secours, était un être à peu près inconnu, tant en France qu'en Angleterre. Mais, la Réforme d'un côté, et la Révolution de l'autre, mirent bon ordre à tout cela: sous prétexte que les moines étaient des fainéants, et que les biens ecclésiastiques ne payaient pas d'impôts, elles confisquèrent tous ces biens, et les donnèrent ou les vendirent à des gens dont le soin des pauvres est le moindre des soucis. De sorte que, l'un des principaux effets de ces deux actes de libération, fut de faire apparaître, dans les deux pays, le paupérisme, avec toutes ses misères et ses hideurs. D'où les "poor-rates", les "poor houses", l'"Assistance publique", et les "Bureaux de Bienfaisance". Toutes choses très dispendieuses pour le public; où la plus grande partie des sommes allouées sert à payer les salaires des employés; et où les pauvres sont reçus comme des chiens galeux, auxquels on jette en rechignant quelques os à ronger.

UN SAUVAGE.

Le peuple vomira ce poison

Réflexions du vicomte d'Avenel dans la *Revue des Deux Mondes*:

"L'homme, en travail depuis cent ans, a enfanté des manufactures, des mines, des docks, des bateaux, des télégraphes, des écoles et des théâtres; il a enfanté des richesses et des plaisirs, de la philantropie et des sociétés d'assurances, même des constitutions politiques, *mais il n'enfante pas de l'amour ni de la joie; surtout il n'enfante pas de la résignation et de l'idéal, c'est-à-dire, de la paix et de l'espérance.*

"Toutes nos batailles modernes contre les éléments, toutes nos victoires sur la matière, n'ont, au moral, abouti à rien. La masse intelligente demeure irritée, exacerbée, les sens plus subtils, l'esprit hanté vers un but impossible, l'âme triste et déçue.

"Nous avons, pour beaucoup produire, évoqué le génie de la force et déchaîné le génie de la vitesse. Ils dévorent l'ouvrage, nous devons marcher et les suivre; ces esclaves-machines nous entraînent. Bientôt, il n'y aura plus de place perdue sur la terre, il n'y aura plus de temps perdu dans la vie.

"Mais, entassât-on cent fois plus de jouissances, l'humanité sera la proie d'un terrible ennui, l'ennui que l'on éprouve à regarder les villes que ne surmontent aucune flèche, aucun dôme, aucune tour, toutes choses de première nécessité quoique parfaitement inutiles en elles-mêmes.

"Les ouvriers, les pays, tous devenus *Bourgeois,* dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot, tous devenus penseurs, sentiront par là même des souffrances qu'ils ignoraient naguère — celles de la pensée — et seront désespérés d'être au monde, ayant perdu la certitude d'en trouver un meilleur au sortir de celui-ci. C'est alors que le peuple vomira les religions laïques, laborieusement absorbées; *il pleurera pour avoir une âme et pour qu'on lui rende son Dieu.*"

—o—

Le Saturday Night, *de Totonto, nous rend le témoignage "que le Québec est la seule partie de ce continent où les traditionnels principes du gouvernement britannique soient encore observés et où l'on ne considère pas comme pure théorie le droit des minorités.*"

L'hommage à Dieu de la Chambre brésilienne

Voir par le temps qui court en plein parlement des hommes d'Etat à genoux, ce n'est pas banal et c'est un réconfortant exemple. Il fait bon de voir ceux qui exercent l'autorité reconnaître que tout pouvoir vient de Dieu, et jurer sur les Saints Evangiles de travailler à l'avènement du règne de Jésus-Christ dans la société.

Ce bel exemple nous vient de l'Amérique du Sud, à l'occasion de l'installation de la nouvelle Chambre brésilienne.

Le Dr Morera da Rocha président de l'assemblée. Dans l'immense hémicycle, on aperçoit, tout grand ouvert, sur un pupitre le livre des Saints Evangiles. D'après la constitution, chaque député doit, en ce jour, prêter serment, de travailler pour le bien de l'Etat.

Le moment venu, le président s'avance jusqu'au milieu de l'hémicycle, et, suivant la noble inspiration de son cœur, tandis que tous les yeux se fixent sur lui, il tombe à genoux devant le livre des Saints Evangiles. C'est donner à cet acte toute la valeur qu'il mérite.

Il y eut parmi les députés et l'immense foule qui remplissait les galeries une seconde d'étonnement et de religieuse stupeur, mais bientôt de frénétiques applaudissements éclatent, un frisson de joie et d'enthousiasme soulève la foule, et des acclamations approuvent et saluent ce bel acte de foi.

Le bon exemple est contagieux. A l'exception de trois ou quatre députés tous les autres imitèrent le beau geste du Dr Morena da Rocha.

Il serait à souhaiter que nos assemblées délibérantes, en pays catholiques, commencent leurs travaux par un pacte aussi grandiose et d'un si bel exemple.

E.-V. L.

(*L'Action Catholique*)

—o—

Le théâtre à 25 sous et les œufs à $1

"Avez-vous remarqué, demande *l'Action Catholique,* comme depuis vingt ans, la hausse du prix de la vie est parallèle au développement des villes et à la multiplicité des amusements publics qu'on y installe? On emploie aux industries du plaisir des masses d'hommes enlevés aux féconds labeurs des champs. Leurs forces s'épuisent à des travaux inutiles et dangereux, tandis qu'il en manque pour la production des choses essentielles à la vie. D'où ce résultat que plus le plaisir est devenu bon marché, plus le prix de la vie a monté. En d'autres termes: jadis on payait pour une place au théâtre $1,00, et pour une douzaine d'œufs, 25 sous. Maintenant, le théâtre coûte 25 sous et la douzaine d'œufs $1.00."

—o—

L'esprit nouveau

Au temps de la politique de conciliation à outrance, dit le Progrès du Saguenay les Canadiens-français ont accepté souvent d'être payés de mots pour les concessions quasi-honteuses qu'ils accordaient à leurs antagonistes. Mais, en face de tous les échecs et déboires rencontrés par les conciliateurs même les plus brillants et les plus "adorables", les Canadiens français ont fini par crier: halte! L'esprit nouveau s'est manifesté chez eux avec une fermeté telle que même les politiciens veules d'hier, pour conserver la faveur populaire, se sont vus obligés d'adopter la politique de revendication après l'avoir acerbement critiquée.

"En effet, ne voit-on pas le parti libéral s'élever plus que jamais pour revendiquer les droits de notre race et de notre langue? Si les conservateurs ne revendiquent pas plus haut, c'est que la tourmente politique s'est abattue plus violemment sur eux et les a mis hors d'état de parler comme d'agir. Et le parti agraire,—qui n'est pas sans faiblesse lui non plus, si on considère son programme un peu trop socialiste—n'affiche-t-il pas en tête de ses prospectus le mot "*tolérance*" que nous ne rencontrions pas ailleurs que dans Québec, auparavant? Et pourtant il fait passablement son chemin, ce parti agraire, n'est-ce pas?

"Ce sont nos revendications, notre fermeté et le souci de notre dignité nationale qui ont amené ces adversaires indifférents d'hier à reconnaître notre droit à la vie comme au soleil. La nouvelle tactique nous a trop bien servi pour que nous l'abandonnions."

Informations Agricoles

Achetons nos graines de bonne heure

[illegible] fermes expérimentales) [illegible] aux catalogues de se- [illegible] servent, donnant [illegible] mode, en caractères [illegible] listes d'espèces nou- [illegible] variétés régulières. [illegible] plaisir que de [illegible] pages et de rêver aux [illegible] que l'on aura l'été [illegible] cependant, on [illegible] de côté, et on ne [illegible] ses commandes [illegible] alors qu'il est [illegible] obtenir ce que l'on [illegible] très important en [illegible] sa commande de [illegible] car la quantité de [illegible] meilleures espèces de [illegible] fleurs n'est pas gé- [illegible] considérable et elle est [illegible]

[illegible] meilleures espèces et [illegible] inférieures la différen- [illegible] Le stock des meil- [illegible] rigoureusement choi- [illegible] proportion de plantes [illegible] type est considéra- [illegible] le stock dont la [illegible] été maintenue par [illegible] se composer d'un [illegible] de types et la ré- [illegible] obtient est peu sa- [illegible] cette question est si [illegible] certaines plantes, [illegible] au-fleur par exem- [illegible] bonne espèce, don- [illegible] grosse proportion de [illegible] est très avanta- [illegible] qu'une mauvaise es- [illegible] presque rien, le [illegible] bien, s'il trouve [illegible] espèce, de conserver la [illegible] peut avoir de reste [illegible] suivante afin d'être [illegible] bonne variété. Ce [illegible] pas à conseiller [illegible] qui perd très rapi- [illegible] faculté germinative et [illegible] par conséquent [illegible] renouvelée tous les ans. [illegible] différence chez les [illegible] Parfois, les graines d'u- [illegible] espèce donnent une [illegible] d'oignons qui [illegible] pas, tandis que la plu- [illegible] venant d'une au- [illegible] donnent d'excellents [illegible] une variété à bien [illegible] le moyen le plus [illegible] tenir à cette variété [illegible]

[illegible] des espèces nou- [illegible] paraissent pas avoir [illegible] très soigneusement [illegible] des anciennes [illegible] d'être mises en ven- [illegible] ne se montrent pas [illegible] supérieure à ces der- [illegible] sont même pas aussi [illegible] Il est intéressant [illegible] des variétés, mais [illegible] cher et on fera [illegible] laisser le soin aux sta- [illegible] expérimentales.

[illegible] avantage de comman- [illegible] bonne heure, c'est que l'on- [illegible] la faculté germinati- [illegible] au printemps, et [illegible] graine si ces graines [illegible] mal. Beaucoup de [illegible] leur graine si tard [illegible] pas le temps d'en [illegible] d'autre lorsque cette [illegible] mauvaise. Lorsque les [illegible] de beaucoup [illegible] graines sont faibles [illegible] sont à présent, on [illegible] ou commandant [illegible] toute la graine [illegible] pour la saison [illegible]

La destruction des rats sur la ferme

[illegible] fermes expérimentales) [illegible] calculé la perte [illegible] déprédations des rats [illegible] canadiennes mais [illegible] qu'elle doit se chif- [illegible] des milliers de dol- [illegible] sont rares les cultiva- [illegible] du Canada qui ne [illegible] pas des ravages des [illegible] malheureusement ces [illegible] d'envahir les [illegible] des prairies et se propa- [illegible] vers l'Ouest. [illegible] attaque tout ce qui se [illegible] matière animale ou végé- [illegible] détruit par la pollution [illegible] plus qu'il ne man- [illegible] la ferme, les graines de [illegible] légumes, fruits, œufs [illegible] sont l'objet principal [illegible] Il est omnivore, [illegible] destructif et par-dessus [illegible] prolifique lorsqu'il trou- [illegible] se nourrir. Il n'existe [illegible] parfait pour le dé- [illegible] avoir recours à un [illegible] d'agents de des- [illegible] les circonstances. [illegible] débarrasser sa maison [illegible] avant tout la per- [illegible] les efforts. Nous ne saurions trop insister sur ce point.

PREVENTION: Les moyens préventifs sont les plus importants. C'est à l'intérieur des bâtiments plutôt qu'à l'extérieur que les rats font le plus de dégâts. La première chose à faire est de les empêcher de pénétrer et le meilleur moyen d'y arriver est d'avoir toutes les fondations et tous les planchers en béton. A tous les points de vue, le béton employé de cette façon pour les planchers, les étables, les porcheries, les poulaillers, etc., représente un bon placement. On peut rendre de vieilles fondations de pierre impénétrables aux rats en les recouvrant de béton à l'intérieur ou parfois simplement en bouchant les trous avec un mélange de ciment et de verre cassé.

Toutes les fenêtres de soubassement et de cave doivent être recouvertes d'un fort grillage en métal; c'est en effet par les fenêtres ouvertes que les rats s'introduisent le plus souvent. Il faut réduire autant que possible les occasions qu'ils ont de se nourrir en gardant le grain, les moulées, les déchets de cuisine, etc., dans des coffres à l'épreuve des rats ou dans d'autres récipients, munis de couvercles fermant hermétiquement. Il est impossible en effet de faire des progrès dans la lutte contre le fléau tant qu'il existe autour des bâtiments une abondance d'aliments non protégés.

On ne reconnaît pas assez l'utilité des hiboux et des éperviers dans la destruction des rats. En somme ces oiseaux sont utiles si on ne les laisse pas trop se propager.

Un chien bien entraîné extermine assez bien les rats dans les bâtiments et dans les cours. Il n'y a peut-être rien de meilleur sous ce rapport qu'un fox terrier parfaitement entraîné.

PIEGES: Les pièges sont l'un des meilleurs moyens de destruction pour les rats mais ils ne réussissent pas s'il existe des aliments en abondance, surtout pour les vieux rats qui sont très rusés. Si les rats sont très nombreux il faut employer beaucoup de pièges en même temps et ne pas se relâcher dans ses efforts. Il existe plusieurs formes modernes du piège à guillotine, qui sont excellentes. Les pièges à cage sont surtout utiles pour attraper les jeunes rats, spécialement lorsqu'ils sont munis d'un appât, laissés dehors pendant une nuit ou deux et cachés en partie dans du foin ou de la paille. On fait souvent de bonnes prises au moyen d'un baril recouvert d'un couvercle appâté posé sur une charnière, et qui tourne sous le poids des rats. Les appâts suivants sont excellents: fromage grillé, bacon, forçure, viande crue, grain de toutes sortes, farine d'avoine et, en hiver, les légumes frais.

POISONS: Comme l'emploi des poisons est toujours un danger pour le bétail, on fera bien de n'y avoir recours qu'en dernier lieu. Le carbonate de barium (précipité) est le moins dangereux de tous; dans les petites doses où il est employé pour tuer les rats, il est relativement inoffensif pour les animaux domestiques. On le met sous forme d'une pâte ferme, composée de farine et de gruau d'avoine, et d'un peu de seigle, avec quinze à vingt pour cent de carbonate. On y ajoute quelques gouttes d'huile de graine d'anis ou de carvi pour donner plus de goût à l'appât. L'arsenic est très employé comme poison, mais l'expérience nous a appris que ses effets sont variables et qu'il n'est pas toujours fatal. L'appât d'arsenic se fait de la même façon que celui de carbonate de barium, ou on peut aussi frotter l'arsenic sur du pain beurré. La strychnine est employée également; elle a une action très rapide. Le meilleur moyen est d'insérer un petit cristal dans de la viande crue et l'on place ces morceaux de viande ainsi appâtés dans les cours ou les terriers des rats.

Dans les bâtiments et dans les cours où se trouvent des volailles ou d'autres bestiaux, une bonne précaution lorsqu'on se sert de poison est d'employer deux caisses en bois; l'une de ces caisses sera beaucoup plus grosse que l'autre et chacune d'elles a plusieurs petits trous percés dans les côtés, assez gros pour laisser passer les rats. On met l'appât empoisonné au fond de la petite caisse, près du milieu. On évite ainsi d'empoisonner le bétail et les rats ont facilement accès aux appâts.

FRANK T. SHUTT

L'agriculture

L'agriculture est le premier travail auquel se soit adonné l'homme comme au travail le plus essentiel à la conservation de sa vie et à l'enrichissement et à la conservation de l'espèce. Tous les peuples ont été agriculteurs, et les peuples guerriers dont parle l'histoire n'ont été exclusivement guerriers que le temps nécessaire à la conquête du territoire ou des richesses convoitées, ou à la destruction d'ennemis qui leur portaient ombrage. Aussi ce n'est pas la nécessité de l'agriculture qu'il s'agit de prouver: l'accord est parfait sur ce point et, en notre pays, nous avons la conviction fermement ancrée que nous ne prospérons qu'en autant que nous étendrons notre domaine agricole, que notre industrie et notre commerce ne nous vaudront qu'en autant que l'agriculture occupera la première place. Et nous devrons faire la lutte à notre commerce et à notre industrie, si leur expansion trop rapide a pour résultat d'enlever à la terre les bras qui la font produire.

Ce danger se dresse devant nous: la dépopulation des campagnes. Alors qu'à l'origine nous étions un peuple de défricheurs, de colonisateurs, que la forêt ne faisait pas peur à la hache de nos "habitants" et que les champs s'ajoutaient aux champs, chargés d'opulentes moissons, voici que la génération dont nous sommes a perdu le goût âpre et ardent que nos ancêtres avaient pour la terre. Où donc sont l'ardeur au travail, le courage jamais abattu, la détermination irrévocable de toujours avancer, de toujours cultiver et de faire la terre grande et meilleure qui animaient nos pères?

Peu à peu mais trop rapidement toujours, les campagnes perdent de leurs fils; l'exode vers les villes va toujours en augmentant et l'angoisse est grande devant les statistiques du gouvernement à ce sujet. Les chiffres parlent d'autant plus haut et plus fort qu'ils sont plus secs, plus arides et qu'ils ne cachent rien. Les chiffres nous donnent la situation sans commentaires et sans phrases; ils n'en sont que plus brutaux. Ils vous crient que, malgré tout, on déserte la terre, on l'abandonne lâchement, on recule devant les efforts qu'elle demande, devant le travail qu'elle exige, et la ville se grossit du nombre de ces indifférents ou de ces paresseux, ou de ces assoiffés de plaisirs faciles qui ne veulent pas savoir et encore moins comprendre que sans le laboureur la ville n'existerait pas.

Sans doute, en ces deux ou trois dernières années, nous avons produit plus que jamais et jamais encore les terres en culture n'ont couvert une telle superficie, mais il faudrait savoir, au prix de quel labeur et de quels sacrifices ces résultats ont été obtenus, avant de crier trop haut son optimisme; on a cultivé plus, mais on a moins de bras et les cultivateurs vraiment attachés au sol doivent se dire aujourd'hui avec tristesse, qu'il faudra bientôt laisser des champs en friche, faute de main d'œuvre, que le terrain gagné sera alors perdu, et que cette perte sera peut-être le signe précurseur de beaucoup d'autres.

Partout on entend la même plainte: "Nous n'avons personne pour travailler; pourquoi labourer et semer si la récolte doit périr sur pied, faute de moissonneurs". La ville attire à elle tous les bras vigoureux; parce que les salaires sont élevés, on ne pense pas que la vie y est plus chère, le soleil plus rare, l'air plus vicié. Qui donc ne se lassera pas de crier au danger; qui donc entreprendra la croisade nécessaire?

Claude GEORGES

(*Le Bien Public*).

Pourquoi ronfle-t-on?

Les ronfleurs ne sont, heureusement, pas très nombreux. Je dis heureusement, parce que le voisinage d'un ronfleur n'a rien de séduisant. Le bruit rauque et périodique que produisent certains dormeurs est toujours dû à une gêne de respiration. Il est surtout prononcé chez ceux qui dorment sur le dos, cette position déterminant un affaissement du voile du palais et faisant s'écouler en arrière les mucosités nasales, qui normalement ont une issue en avant.

Un savant, Courtade, explique ainsi le mécanisme du ronflement: pendant le sommeil, alors que la tête repose sur le traversin, le voile du palais est flottant entre la base de la langue et la paroi postérieure du pharynx. Si la bouche reste fermée, toute la colonne gazeuse qui va des poumons aux fosses nasales passe derrière le voile du palais, et la respiration ne s'accompagne d'aucun bruit.

Si, au contraire, le dormeur a la bouche ouverte, la colonne gazeuse se divise; une partie s'échappe par le nez, l'autre partie s'engage vers la bouche et va frapper le voile du palais. Or, cet air chassé par l'expiration est animé d'une trépidation vibratoire, et suivant un phénomène physique bien connu, il fait entrer le voile du palais en vibration. C'est le bruit de cette vibration qui constitue le ronflement. Cette défectuosité pourra donc disparaître si on fait cesser la cause qui oblige à dormir la bouche ouverte, cause qui, chez les enfants, est souvent due à la présence de végétations dans l'arrière-bouche. C'est du travail pour les chirurgiens.

ABONNEZ-VOUS AU "PATRIOTE DE L'OUEST" $2.00 PAR AN

La fécondité surnaturelle de la France

Il me souvient qu'au plus fort de la guerre, un prêtre échappé de la servitude de nos provinces du Nord et un évêque enraciné dans son evêché en ruines, me communiquèrent l'un et l'autre des informations concordantes, et pleines de réconfort.

Le prêtre m'apprenait que, dans la jeunesse opprimée par le joug allemand, florissait, sous la bénédiction de l'épreuve, un renouveau de vocations sacerdotales. Le Séminaire était devenu trop petit pour les engranger.

L'évêque me racontait que, parmi les familles éparses de son diocèse ravagé, de jeunes âmes étaient attirées vers l'autel et que leur éducation cléricale était l'une de ses sollicitudes.

Il me revenait en même temps, par le témoignage d'aumôneirs militaires et de prêtres-soldats, que, sur le front même et dans les tranchées, l'appel divin retentissait pour certaines âmes, plus fort que le fracas des bombes. Il est vrai que montaient quelques pessimismes: il semble parfois que Dieu ne demande à ses élus cette offrande de leur liberté que pour les préparer au sacrifice de leur vie! Combien, parmi ces vocations héroïques, seront moissonnées en herbe? En restera-t-il assez pour repeupler nos séminaires et nos clergés décimés par l'hécatombe?

Dieu soit remercié, il en reste! Je ne puis encore donner de statistique générale: mais j'ai sous les yeux un exemple topique.

Il y a peu de jours, j'avais l'honneur de causer avec Mgr Roland-Gosselin, évêque de Mosynople, auxiliaire du cardinal-archevêque de Paris. Le dévoué prélat compulsait le dossier de l'œuvre des vocations.

Oeuvre admirable et riche de générosités touchantes! Elle réunit jusque dans les plus indigentes paroisses de nos faubourgs populaires et de notre banlieue, des bienfaiteurs et des apôtres, qui économisent sur leur nécessaire pour concourir au recrutement et à l'entretien du clergé, qui savent aussi, obéissant à la parole du Christ, implorer le Maître de la moisson par leurs prières, leurs communions, leur sacrifices. Mgr Roland-Gosselin m'en citait des exemples émouvants: il évoquait l'image de cette humble servante qui met de côté la moitié de ses gages, afin de contribuer à faire un prêtre, il me montrait ces pauvres ouvrières qui, dénuées de ressources, ajoutaient à leur travail du jour, une veillée laborieuse, afin de confectionner des objets qui seraient vendus au profit de l'œuvre. Et, à côté d'elles, cette mère douloureuse, qui apporte à l'archevêché 12,000 francs, pour le séminaire, en mémoire... et en actions de grâces de la mort de son fils, tué à l'ennemi!

Et que de pénitences et de supplications montent chaque jour à Dieu, du sein de la grande cité bruyante, en apparence accaparée par ses affaires et par ses plaisirs, pour que la Providence en fasse des apôtres! Instituée depuis peu, l'archiconfrérie de Marie-Immaculée, Reine du clergé, a déjà réuni, parmi les parisiens, des milliers d'adhérents, qui demandent au Seigneur de nombreux et saints prêtres!

Et Dieu répond.

Le grand Séminaire du diocèse a perdu cent de ses élèves, tombés à l'ennemi. Au mois d'octobre, à la première rentrée qui suivit la démobilisation, cent recrues nouvelles avaient été reçues dans ses classes. Et depuis ce jour, il s'en est présenté beaucoup d'autres.

Aujourd'hui, le total des séminaristes parisiens, formé de ces vocations de la guerre et des fidélités de l'avant-guerre, s'élève à 376. On n'avait pas encore enregistré pareil chiffre.

Quelques-uns de ces clercs, attirés par la réputation du grand établissement sulpicien, viennent de la province. Mais le grand nombre a été formé par la population parisienne: car le contingent propre du diocèse est de 80 nouveaux séminaristes. La guerre n'en avait fauché que 73.

Mais, si cet afflux de vocations réconforte, il contient, par le détail, un enseignement plus encourageant encore. La plupart de ces nouveaux appelés sont des combattants de la grande guerre. Ils sont de ceux que la souffrance et l'épreuve ont orientés vers l'autel. Ils représentent la gerbe surnaturelle que le Christ a voulu cueillir dans le champ du sacrifice. Nombre d'entre eux, ingénieurs, avocats, médecins, professeurs avaient déjà leur carrière ouverte sur leurs pas: 68 ont porté les galons d'officiers et, sur les soutanes qui remplacent aujourd'hui l'uniforme bleu, l'on voit briller la flamme rouge, jaune ou bronzée, des Légions d'honneur, des médailles militaires et des Croix de guerre.

Le petit Séminaire n'est pas moins riche en recrues nouvelles. Il présente, en ce moment, cette rare particularité de compter une forte proportions de jeunes hommes, au milieu de son habituelle population d'enfants et d'adolescents. Sur les 315 élèves qui le remplissent, 150 appartiennent aux cours supérieures; 62 ont dépassé 17 ans, dont 27 ont fait la guerre. Ces anciens combattants qui, parfois, pouvaient retrouver dans la vie civile, une situation déjà sérieuse, ont entendu, eux aussi, dans le bruit du canon, l'appel de Dieu. Mais, n'ayant reçu qu'une instruction primaire, ils ne sont pas en mesure d'aborder tout droit les études philosophiques et théologiques: et, courageusement, par un sacrifice obscur et persévérant, plus dur à certains moments que celui qu'ils consentaient dans la tranchée, ils viennent à 23, 24, ou 27 ans, se remettre à l'école. Ils veulent être prêtres et, si long et laborieux qu'il soit, ils graviront tout le chemin qui doit les conduire au sacerdoce. Mgr Roland-Gosselin me faisait remarquer que, parmi eux, plusieurs ont été formés par cette belle confrérie de St-Benoit Labre, qui se recrute au sein des Patronages des Frères. Cette association ne se borne pas à donner des sujets d'élite aux syndicats professionnels autour desquels s'agglomère peu à peu la Fédération des travailleurs chrétiens; elle offre chaque année, au sacerdoce, un précieux tribut.

Ne croyez pas qu'un tel exemple soit isolé et que le Grand Séminaire de Paris se présente, au milieu des autres séminaires et des autres noviciats français, comme une exception unique!

C'est la France chrétienne qui refleurit!

François VEUILLOT.

Tenons l'âme haute

Paroles de S. Em. le cardinal Mercier lors de sa réception à l'Académie des Sciences morales et politiques:

A ceux que des déceptions momentanées humilient ou déconcertent et que guette peut-être une tentation de découragement ou une pensée de regret, je voudrais faire partager ces deux réflexions:

Le découragement ne vient pas de Dieu, il vient d'une résistance de notre amour-propre à la loi imprescriptible du devoir...

L'honnêteté porte en elle-même sa valeur ainsi que sa première et infaillible récompense; quoi qu'il advienne, l'on ne doit jamais regretter une bonne action.

S'il est une vérité qui s'est révélée aux âmes, aux heures tragiques de la guerre, c'est la souveraineté toute-puissante de la Providence qui mène nos volontés.

Chacun de nous collabore à la réalisation d'un plan d'ensemble qu'il n'a point formé et dont l'accomplissement échappe à sa direction.

Se prêter à ce plan, c'est faire son devoir; s'y soustraire, c'est substituer l'amour de soi à l'accomplissement de la volonté souveraine de Dieu.

A cette résistance, la volonté s'use, perd son courage.

Avec une reconnaissance émue je me suis incliné, Monsieur le président, devant le témoignage que votre noble cœur a décerné à mes compatriotes et à celui que votre gouvernement a bien voulu citer à l'ordre de l'armée française.

Tous vos héros de la guerre et les nôtres, les populations des pays occupés et leurs évêques n'ont fait que leur devoir. Infiniment au-dessus de tous les honneurs humains, je me glorifie d'être disciple de Celui qui a dit: "Cherche avant tout le règne de Dieu et sa justice, le reste est un accessoire qui te sera ajouté par surcroît."

Et au jour de ma consécration épiscopale, l'Eglise m'a dit: "N'appelle pas bien ce qui est mal ou mal ce qui est bien."

Les résultats utiles ou fâcheux d'un acte moral n'entrent pas en ligne de compte dans l'appréciation de sa moralité.

Tenons l'âme haute, restons fidèles à notre devoir d'aujourd'hui, sachons attendre, dans la sérénité, le déroulement complet du plan de Celui qui nous demande d'avoir foi en la sagesse de sa conduite.

Une carte originale

Une nouvelle méthode d'enseigner la géographie vient d'être adoptée dans une école d'éducation théorique avancée à Santa Barbara, Californie, appelée "Boy land".

Cette méthode consiste en une immense carte du globe, construite en plein air, solidement bâtie et imperméable, et entourée d'un mur de ciment de 700 pieds de long sur 450 de large. Dans l'intérieur de cette muraille se trouvent les continents et les îles entourés d'eau, amenés à l'intérieur de la construction au moyen de tuyaux munis d'un système de drainage sanitaire. La carte est bâtie en briques et ciment imperméabilisés, elle est orientée du Nord au Sud et les positions relatives des localités, altitudes des montagnes et topographie générale, sont faites à l'échelle exacte. Des sources, des rivières on peut, à volonté, faire couler l'eau vers la mer. Les sommets des hautes montagnes sont couverts d'une substance blanche qui imite la neige et les volcans sont agencés de façon à émettre des flammes et de la fumée par leurs cratères.

Nos mécènes

LES PRIX D'ACTION INTELLECTUELLE. — LE *SEMEUR* DE JANVIER. — UN MOUVEMENT D'ENSEMBLE. — UNE PART DE LABEUR.

La livraison du *Semeur* de janvier publie la liste des généreux donateurs grâce à qui l'A.C.J.C. peut mettre à exécution dès cette année, son projet d'instituer des prix d'action intellectuelle pour les jeunes gens de vingt à trente-cinq ans. Divers commentaires élogieux ont déjà été adressés à l'Association de la jeunesse sur cette initiative. Voici la liste des mécènes d'action intellectuelle, telle que proclamée à la salle Saint-Sulpice, lors d'une séance donnée par le comité central de l'A.C.J.C, sous le distingué patronage du curé de Notre-Dame de Montréal et avec l'éloquent concours du secrétaire provincial, l'honorable Athanase David.

Prix *Béique*.—Honorable F.-L. Béique, sénateur.

Prix *Dandurand*.—Honorable Raoul Dandurand, sénateur.

Prix *de Serres*.—M. Gaspard de Serres.

Prix *Ducharme*.—M. G. N. Ducharme.

Prix *Gosselin*.—M. Jules Gosselin.

Prix *Labelle*.—M. René Labelle, p.s.s.

Prix *Leclerc*.—M. René T. Leclerc.

Prix *Perrin*.—M. l'abbé Léonidas Perrin, p.s.s., curé de Notre-Dame.

Prix *Thibaudeau*.—Honorable A. A. Thibaudeau, sénateur.

Prix *Versailles, Vidricaire et Boulais*.—Maison Versailles, Vidricaire et Boulais.

Le *Semeur* de janvier publie en outre un article de M. Pierre Thibaudeau du comité central de l'A.C.J.C. intitulé: *Un mouvement d'ensemble* faisant appel à l'esprit de collectivité le plus fraternel; une autre étude de M. Henri Lessard, également du comité central, sur *Notre part de labeur* à l'heure actuelle; une lettre intéressante de Bogota, Colombie, sur la Jeunesse catholique de la République Colombienne s'ajoutant à la série des manifestations de solidarité internationale entre groupes de jeunesses catholiques; diverses notes d'actualité sous les titres variés de: *Un court chapitre d'histoire contemporaine* en France, au Canada, en Italie; *Réponses aux gens curieux*, sur quelques sujets d'intérêt général; *notes et commentaires* toujours intéressants. On y ajoute le texte *D'une bonne résolution* au sujet de la régie interne des cercles d'études.

On s'abonne au *Semeur* paraissant douze fois par année, au Secrétariat général de l'A.C.J.C., bureau 701, 90, rue Saint-Jacques, Montréal.